



□ ESPOIR SYNDICAL □

Sommaire

3

Edito

4

La Direction des Musées de France et la Réunion des Musées Nationaux, deux outils essentiels à défendre d'urgence

4

Etablissements publics - transferts de gestion

6

Les missions culturelles

9

Quelques données chiffrées très instructives

10

Le devenir de la RMN en question

16

Le mécénat

18

Quelques éléments de l'analyse confédérale sur la question du mécénat culturel

20

La Direction des Musées de France et les musées nationaux dans la tourmente du libéralisme pur et dur...

Quand des responsables du ministère prennent la parole

21

La (dés)organisation du ministère de la culture et de la direction des musées de France. Entre LOLF et décentralisation

22

La réforme des musées nationaux

23

Mise en pièce de la politique patrimoniale nationale d'acquisition

24

La politique de gestion des personnels : entre menaces et mépris

26

Le public : le grand oublié des réformes en cours

27

*"Culture Espaces" ou la privatisation des musées
Dégâts causés par la marchandisation de la culture :
un témoignage édifiant*

A l'évidence, cet *Espoir syndical sur la Direction des Musées de France* survient à un moment important et particulier de la vie du ministère de la Culture. Ce n'est bien sûr pas un hasard.

Le retour de la droite aux affaires, il y a à peine un an, a précipité les attaques contre le service public en général et la Fonction publique de l'Etat en particulier. Coupes sombres dans les budgets, privatisations, réductions d'emplois : rien ne manque à l'arsenal des coups portés contre ce qui constitue pourtant un vecteur de progrès social, considérable et irremplaçable.

Dans cette offensive frontale et multiforme, notre département ministériel n'est pas épargné. Tout au contraire.

De notre point de vue, il n'est pas excessif d'affirmer que c'est son existence même qui est aujourd'hui menacée. En effet si, depuis sa création en 1959, le ministère a connu des hauts et des bas, si son action a pu, ici et là, être entravée ou si de mauvaises réformes l'ont affecté, son intégrité et le socle fondamental sur lequel il s'est globalement développé avaient jusqu'à présent été préservés. C'est d'ailleurs peu de dire combien l'action des personnels – avec une CGT-Culture sans cesse sur la brèche – a significativement contribué à un tel résultat.

Seulement, aujourd'hui, la convergence des assauts dont il est l'objet de la part de nos libéraux et réactionnaires dirigeants le met en péril comme jamais auparavant : archéologie préventive, Inventaire, Monuments historiques, effectifs, concessions au secteur privé, moyens des services La liste des angles d'attaque confine à l'indigeste.

Dans son entièreté, la DMF constitue l'une des cibles principales de ce plan de démantèlement. Entre les mesures d'autonomie / autarcie, les transferts de gestion, le tout établissement public, l'asphyxie de la RMN, l'abandon des " petits " musées aux collectivités territoriales, on assiste bel et bien à une tentative de mise en terre de cette direction, un des piliers de notre ministère.

Fort heureusement, l'hostilité à ce funeste projet grandit, les oppositions se structurent et se multiplient, les voix affirmant leur refus sont chaque jour plus nombreuses.

Tout notre syndicat, partie prenante et active de cette sensibilisation et de ce mouvement, se mobilise pour faire plus vite et plus fort encore.

C'est dans cette optique que nous avons conçu ce journal. Il comporte 3 volets d'égale importance, s'ils ne le sont pas strictement en terme de longueur :

- Les conceptions et propositions de la CGT-Culture autour de la DMF - son rôle et sa structuration - , la RMN et le mécénat,
- Une prise de position de responsables administratifs de la DMF (qui, pour des raisons évidentes, ont gardé l'anonymat), indication forte de cette résistance qui s'élargit,
- Un point de vue édifiant, sous forme de questions /réponses, d'une camarade, déléguée du personnel, travaillant dans un musée dont la gestion à été rétrocédée à une entreprise privée.

Cet ensemble parfaitement complémentaire taille en pièces les arguments du Ministre et de son Cabinet.

Lisez-le. Diffusez-le.

Nous souhaitons qu'il soit un outil important pour la défense du service public muséal, notre bien commun à tous.

Jean-Marc CANON

E
D
I
T
O

La Direction des Musées de France et la Réunion des Musées Nationaux, deux outils essentiels à défendre d'urgence

ETABLISSEMENTS PUBLICS – TRANSFERTS DE GESTION

Déjà largement modifiée ces 10 dernières années, la structure statutaire de la Direction des Musées de France et des établissements qui en relèvent est face aujourd'hui à des projets dont l'aboutissement constituerait un changement brutal et radical de son champ d'intervention, de ses missions et de son organisation.

Par des mesures spécifiques, le Louvre (en 1993) et Versailles (en 1995) avaient été transformés en établissements publics à caractère administratif. Pour les éventuels ouvrages d'histoire à paraître, notons d'ailleurs que ces dispositifs avaient été loin de faire l'unanimité et que, en particulier, notre syndicat s'y était farouchement opposé. De même que, juste auparavant, nous avons combattu la transformation de la Réunion des Musées Nationaux, d'établissement public à caractère administratif (EPA) en établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC).

Quelque temps plus tard, à la fin des années 90, dans le cadre d'une réforme plus globale de l'organisation de l'Etat – *tout aussi contestable au demeurant* –, la plupart des autres musées

nationaux a été érigée en services à compétence nationale, les fameux SCN. On pourrait discuter à l'infini sur ces mesures qui, de notre point de vue, sont des avatars malsains de la déconcentration. Quelle que soit l'analyse que l'on fait sur le fond de cette dernière (*et nous sommes très loin de n'en penser que du bien*) elle avait, de surcroît, laissé en

UNE ÉVOLUTION PEU ENTHOUSIASMANTE:

- ↳ 1991 la RMN change de statut pour adopter celui d'EPIC;
- ↳ 1993 le Louvre devient un EPA;
- ↳ 1995 même sort pour Versailles;
- ↳ Puis, plusieurs musées nationaux sont érigés en SCN.

...ET UN AVENIR PEU RÉJOUISSANT:

- ↳ 2003 le Louvre se voit transférer sous son autorité propre des compétences en matière de gestion des personnels jusqu'alors exercées par l'administration centrale;
- ↳ la RMN traverse une crise sans précédent;
- ↳ 2004 transformation annoncée des musées d'Orsay et Guimet en EPA.

friches structurelles de nombreux services publics – notamment les services extérieurs nationaux – qui ne pouvaient être ni administration centrale ni administration déconcentrée. C'est donc en creux et a posteriori que l'Etat a mis en place les SCN, dont le ministère de la Culture a été l'un des principaux pourvoyeurs au niveau de la Fonction publique.



Une fois planté ce décor peu enthousiasmant, que voit-on se dessiner actuellement ?

D'un côté, c'est le Louvre qui, en 2003, se voit affecter les lignes budgétaires de ses emplois de fonctionnaires et transférer sous son autorité propre des compétences en matière de gestion des personnels jusqu'alors dévolues à l'administration centrale du ministère. De l'autre, c'est la transformation annoncée pour 2004 d'Orsay et Guimet en établissements publics, prélude plus ou moins avoué à d'autres musées-EPA pour les années suivantes. Tout cela sur fond de crise organisationnelle, morale et sociale à la Réunion des Musées Nationaux sur laquelle pèsent de lourdes

menaces de restructurations, synonymes de resserrement drastique de ses attributions.

Enfin, au travers d'une régionalisation parfaitement libérale, une appellation de musée d'intérêt régional ne cesse de poindre, dont l'unique objectif est de transférer aux collectivités territoriales concernées – qui ne sont pas forcément demandresses – des musées nationaux dont nos doctes dirigeants estiment qu'ils participent de cet Etat pléthorique qu'il convient de réduire.

Ce scénario, qui n'a rien d'une politique fiction pour cégétistes débridés, conduit indiscutablement à la remise en cause pure et simple de l'ensemble institutionnel de la DMF tel qu'il est constitué aujourd'hui.

Sous couvert de souplesse, d'autonomie, de proximité, notions si complaisamment mises en avant de façon récurrente, **l'enjeu est de restreindre le périmètre d'intervention et le rôle de la DMF** comme direction de centrale, de laisser impulser et conduire la politique muséale du ministère par une mosaïque d'établissements publics et, dans le même temps, **de diminuer la voilure de l'Etat**, les crédits comme les effectifs.

Par ailleurs, sur le strict aspect de la gestion des personnels, on pourrait gloser jusqu'à l'infini sur les meilleures "performances" (nous avons choisi ce terme à dessein) que l'établissement public serait à même d'accomplir par rapport à des services d'administration centrale,

en particulier.

Cette antienne, dont on nous rebat les oreilles, est une pure contre-vérité intellectuelle. Cet argument de proximité, par exemple, qui est le leitmotiv des thuriféraires de l'autonomie est la parfaite illustration de ces raisonnements à courte vue. Etre proche des salariés dont on a la charge n'est pas réductible à la distance géographique qui sépare

À L'ORDRE DU JOUR DU MINISTÈRE:

Sous couvert de souplesse, d'autonomie et de proximité, l'objectif est bel et bien de:

- ❶ restreindre le rôle de la DMF,
- ❷ diminuer la voilure de l'Etat, les crédits comme les effectifs.

ces derniers de tel ou tel bureau gestionnaire. Si tant est qu'il en fasse la démarche matérielle, l'agent lambda du Louvre préférera certainement trouver un interlocuteur disponible rue de la Banque qu'une porte close à quelques décimètres de son lieu de travail. En fait, proximité et souplesse ne sont, dans le cas d'espèce, que de creux vocables : **l'élément véritablement digne d'intérêt est le rapport efficacité/égalité.**

Dès lors que l'on raisonne à partir de corps et de commissions administratives nationaux, de statuts et de carrières, on voit bien que ce **socle fondamental des droits et**

des devoirs des fonctionnaires, contenu dans cette notion d'égalité de traitement, est plus à même d'être endossé par une administration transversale. Pour prétendre le contraire, il n'y a que deux alternatives :

•s'exonérer des règles républicaines contenues dans le Statut Général

- ou, par la voie dérogatoire, **recourir en masse au recrutement de non-titulaires sur des besoins permanents**, embauche par définition discrétionnaire, droits sociaux affaiblis et déroulements de carrières atypiques et aléatoires.

Qu'on ne compte pas sur la CGT pour donner sa caution, même la plus minime, à de telles dérives, malheureusement parfois déjà empruntées.

Quant à l'efficacité, elle est beaucoup question de moyens. Un service n'est pas a priori, ni plus ni moins efficace selon qu'il est en centrale, en service déconcentré ou en établissement public. En revanche, s'il n'est pas doté des personnels et des infrastructures nécessaires, il ne sera opérant nulle part. Or, **les politiques successives de redéploiement (des effectifs notamment) ont conduit l'administration centrale à compter moins de salariés au prétexte qu'elle a moins de missions.** En réalité, la multiplication et la complexification des structures du ministère ces dernières années, **le retour de l'Architecture et la création de nouvelles entités**, sont des données qui **auraient dû appeler un accroissement notable**

des emplois dans l'ensemble de notre département ministériel.

Au lieu de cela, les études sérieuses et objectives montrent que, au mieux, ceux-ci ont stagné. Dans ces conditions, les services de centrale, comme d'autres secteurs, se sont retrouvés dans l'incapacité de remplir au mieux leurs missions. On connaît l'adage : " *qui veut noyer son chien l'accuse d'avoir la rage* ".

En tout cas, les exemples actuels d'actes de gestion similaires pris en charge soit par un bureau de centrale, soit par un bureau d'établissement public ne démontrent en rien une efficacité supérieure de ces derniers. A l'aune d'une mesure comparative plus précise, il est même à peu près avéré que les fléaux de la balance pencheraient en faveur des structures administratives si décriées par certains de nos adeptes du " *tout autonomie* ".

A ce moment de notre analyse, il convient probablement de rappeler à nouveau deux points constitutifs des positions de la CGT : d'une part, l'Etat central ne constitue pas le rempart ultime contre les errements et les dysfonctionnements et, d'autre part, l'établissement public n'est pas, par nature, l'outil du délitement de l'intervention publique.

Sur le premier axe de cette double affirmation, rien qu'au sein de notre département ministériel et sans qu'il soit besoin de remonter à des lustres en arrière, les exemples de transgressions réglementaires et/ou de non application de consignes ministérielles par le sommet de la

hiérarchie de services centraux sont légion. Pour ne s'en tenir qu'à un seul grand thème illustratif, la gestion de la précarité par certaines administrations de centrale n'est pas, loin s'en faut, exempte de reproches.

Sur le second, on ne voit pas que l'érection en établissements publics d'institutions comme le Centre National de la Recherche Scientifique ou l'Institut National

missions qui lui sont dévolues et qu'il convient de mettre en adéquation – dans un ordre non réversible – les premières (les structures) avec les secondes (les missions). Autrement dit, **ce n'est pas la structure qui crée la mission mais bien l'inverse.**

C'est en s'appuyant sur cette vision non dogmatique et sur une conviction intacte qu'il faut des services publics forts pour répondre aux besoins sociaux au sens le plus large du terme, que notre syndicat est résolument hostile à la réforme structurelle de la DMF qui se précipite aujourd'hui.

En effet, si, comme nous l'estimons, le rôle de la DMF dans son ensemble (c'est à dire, selon nous, en y incluant la RMN) est de conserver, d'enrichir, de mettre en valeur et de montrer les collections constitutives du patrimoine national et si, dans cette optique

- comme c'est notre analyse - les valeurs de mutualisation, de démocratisation et de citoyenneté sont incontournables et doivent figurer au cœur de ce dispositif, dès lors l'autonomie - qu'elle porte sur les ressources ou sur les projets - qui fonde et valide l'existence d'établissements publics est à proscrire absolument.

Contrairement à d'autres entités, les instruments que sont la DMF, les musées nationaux et la RMN n'ont de pertinence que dès lors qu'ils constituent un ensemble cohérent et une chaîne d'opérations publiques sans césure. Sans ce maillage fort, on aboutirait

2 POINTS CONSTITUTIFS DES POSITIONS DE LA CGT :

- ❶ l'Etat central ne constitue pas le rempart ultime contre les errements et les dysfonctionnements,
- ❷ l'établissement public n'est pas, par nature, l'outil du délitement de l'intervention publique.

POUR AUTANT :

↳ Les instruments que sont la DMF, les musées nationaux et la RMN n'ont de pertinence que dès lors qu'ils constituent un ensemble cohérent et une chaîne d'opérations publiques sans césure. Aussi, l'autonomie (qu'elle porte sur les ressources ou sur les projets) qui fonde et valide l'existence d'établissements publics est à proscrire absolument.

de la Consommation ait constitué – et constitue encore – un recul en matière de service public. Au contraire, à l'opposé d'un quelconque démembrement ou d'un transfert au secteur privé, **certaines de ces structures ont historiquement correspondu à l'apparition ou au renforcement de la sphère publique sur les activités et les champs d'intervention pris en charge par ces entités.**

LES MISSIONS CULTURELLES

Notre conception, c'est que le service public ne saurait être composé d'une seule structure monolithique pour accomplir les

inéluçtablement à des institutions – *et ceci étant posé sans jugement de valeur ni connotation péjorative* – réagissant principalement aux flux et aux demandes touristiques et/ou reposant essentiellement sur une implantation locale. **A n'en pas douter, c'est ce que d'aucuns désirent, soit au nom de l'amoindrissement du rôle de l'Etat, soit pour s'affranchir de toute règle transversale et exercer ainsi un pouvoir d'autant plus grisant qu'il est solitaire.**

De notre point de vue, la dimension nationale d'une nécessité culturelle muséale (nécessité indubitable pour aujourd'hui et pour demain) impose un regard largement divergent. Dans cette perspective réaffirmée, **les missions d'acquisition, de présentation, d'accueil en particulier ont besoin d'un identifiant puissant et structuré, appuyé sur les outils les plus symbiotiques possibles.**

C'est dans ce cadre que le contrôle scientifique et technique, la cohérence de la politique tarifaire, la mutualisation des moyens peuvent répondre aux enjeux citoyens fondamentaux que la question culturelle enjoint à l'Etat de prendre en charge et d'assurer dans un souci d'émancipation et de progrès social.

Une telle problématique s'oppose à un réseau trop limité de musées nationaux, reposant sur des établissements publics insulaires, sans passerelle réelle avec une RMN réduite à la portion congrue et une DMF gardienne sacrée d'une religion sans églises ni fidèles.

A l'inverse, c'est bien avec une DMF renforcée dans ses moyens comme dans son exercice de tutelle sur les services, avec, en son sein une RMN refondée en établissement public à caractère administratif, que les musées nationaux pourront développer le service public culturel digne du XXI^{ème} siècle.

Encore une fois, il est parfaitement entendu qu'à

❶ les missions d'acquisitions, de présentation, d'accueil en particulier ont besoin d'un identifiant puissant et structuré, appuyé sur les outils les plus symbiotiques possibles.

❷ une DMF renforcée dans ses moyens, avec, en son sein une RMN refondée en EPA, permettrait aux musées nationaux de développer le service public culturel digne du XXI^{ème} siècle.

l'ensemble des services publics ne saurait correspondre une seule forme d'organisation et que, par essence, celle-ci soit l'administration centrale. Outre qu'une telle conception serait un déni historique du fondement et du développement des services publics français, elle occulterait de facto toutes les diversifications, pourtant indispensables, autour du concept de service public et de son rapport à l'appareil d'Etat.

On voit bien, par exemple, l'intérêt de la structure établissement public pour un théâtre national. La nécessité de conjuguer harmonieusement

politique culturelle nationale et liberté de création artistique (fut-ce pour des œuvres anciennes), contrôle central et pouvoir décisionnaire local en matière de programmation, emplois publics pérennes et association ponctuelle mais récurrente de professionnels des métiers du spectacle, sont autant de paramètres impérieux qui fondent et valident la mise en place d'une institution comme l'établissement public.

Il en va tout autrement pour un musée national. En particulier, l'acquisition d'œuvres pour le compte de la Nation par le biais de l'Etat nécessite un contrôle et des critères, qui, sans être uniformes, ne peuvent être disparates. Une fois posée cette donnée fondamentale de cohérence, il faut - *c'est l'autre pierre angulaire du dispositif* – qu'une mutualisation des moyens soit assurée. Nous l'affirmons ici avec force et conviction : **le développement et**

le rayonnement d'un musée national appartenant à l'Etat ne saurait dépendre de son propre flux de visiteurs et de son chiffre d'affaires spécifique. Outre qu'une telle logique – *malheureusement, déjà trop insufflée* – conduit invariablement à mettre en avant les notions de rentabilité et de bénéfices, elle fait obstacle à un maillage pertinent et fort du territoire hexagonal. Or, à notre sens, il s'agit là d'une des missions premières dévolues à l'Etat dans ce domaine.

En d'autres termes : le Louvre n'est pas la Tour Eiffel. **En matière de politique culturelle, le rôle de**

L'Etat, c'est également de prendre en charge des dimensions qui, sans lui, tomberaient rapidement en déshérence. Outre la restitution et la valorisation des collections constitutives du patrimoine culturel de la Nation, **l'Etat est le seul niveau compétent à même, par exemple, d'avoir un regard transversal sur le problème essentiel des non-publics et donc – en coopération éventuelle avec d'autres structures, pourquoi pas ? – de tenter d'y apporter des réponses qui ne dépendent pas principalement de l'endroit où l'on vit. En ces temps de disette pour le ministère, est-il possible sans être voué aux gémonies de dire son attachement à la démocratie et à la citoyenneté ? Bien entendu, l'Etat n'en est pas le seul garant. De là à ce qu'il soit le principal absent de ces enjeux, il y a un précipice qui nous sépare des libéraux et de tous leurs séides, honteux ou triomphants.**

A ce moment de notre argumentaire, rappelons qu'environ 1 de nos concitoyens sur 4 ne visite jamais de musée, que 1 sur 3 n'y va qu'occasionnellement (ces chiffres proviennent des enquêtes menées par le ministère lui-même) et que les données sont d'ailleurs du même ordre de grandeur pour les Monuments historiques. On peut donc affirmer, sans crainte d'être démenti, que près de la moitié de la population vivant en France a un rapport distendu avec ce type d'institutions culturelles. Les mêmes enquêtes démontrent que la fréquentation habituelle des

équipements culturels augmente notablement avec le niveau de diplôme (les français ayant un titre du 2^{ème} et du 3^{ème} cycle sont approximativement 20 fois plus nombreux à avoir ce type de pratiques que ceux ayant un certificat d'études primaires et 10 fois plus que ceux ayant un certificat d'aptitude professionnelle). Dans le même ordre d'idées, c'est 3 fois plus de cadres, de professions

QUELQUES DONNÉES "MINISTÉRIELLES":

- ↳ 1 de nos concitoyens sur 4 ne visite jamais de musée,
- ↳ 1 sur 3 n'y va qu'occasionnellement,
- ↳ les français ayant un titre du 2^{ème} et du 3^{ème} cycle sont approximativement 20 fois plus nombreux à fréquenter régulièrement les équipements culturels que ceux ayant un certificat d'études primaires et 10 fois plus que ceux ayant un certificat d'aptitude professionnelle,
- ↳ 3 fois plus de cadres, de professions intellectuelles supérieures, et de professions libérales que d'employés et d'ouvriers visitent les musées nationaux les jours payants.

intellectuelles supérieures et de professions libérales que d'employés et d'ouvriers qui visitent les musées nationaux les jours payants.

Sans être la panacée, on sait que la gratuité (notamment celle du 1^{er} dimanche de chaque mois) corrige quelque peu ces inégalités criantes. **Cela suffit à souligner combien la course au marketing, à la recherche du gain et à la vente à tout crin, est en opposition fondamentale avec une conception de la Culture pour tous, pilier pourtant essentiel de la création et de l'existence du ministère de la Culture.** Mais,

au-delà, dans cette problématique capitale qu'est la démocratisation culturelle, **l'Etat a un rôle irremplaçable à jouer.**

Et c'est bien parce qu'un enjeu d'une telle dimension doit pouvoir s'appuyer sur une politique cohérente, forte et identifiée, que celle-ci doit jouer les cartes de la complémentarité et des coopérations au lieu de celles du chacun pour soi et du chacun chez soi.

C'est pourquoi, la conception d'établissements publics "têtes de réseaux", à partir desquels, en aval, découlerait la politique muséale, doit résolument être battue en brèche.

Bien au contraire, l'ensemble DMF / RMN / musées nationaux a besoin, pour jouer pleinement son rôle, d'un ensemble structurel parfaitement rassemblé, outil d'un projet politique de haut niveau à partir duquel doivent se décliner les thématiques de chacune des entités qui le compose.

C'est dans un tel cadre – qui ne s'oppose pas, tant s'en faut, à l'innovation et au développement – que doit s'inscrire sans ambages la politique du ministère de la Culture en matière muséale.

Et c'est sur quoi la CGT-Culture entend peser de toute sa conviction.



Le budget de la DMF

Dès lors que l'on neutralise les modifications de structures ou les artifices de présentation, **le budget de la DMF** (hors dépenses en personnel) **est passé d'environ 165 millions d'euros en 1996 à environ 175 millions d'euros en 2003**. La progression est donc très légèrement supérieure à 6%. Sur la même période, l'inflation se situera (l'année 2003 est à peine commencée) dans une fourchette de 11 à 12%. **En euros constants, la perte se situe donc entre 5 et 6 %**. Et encore, faudrait-il prendre en compte précisément l'abondement dû à la mise en place de l'Etablissement Public du Quai Branly qui vient grever davantage encore les moyens budgétaires de la DMF, à structures réellement constantes.

Pour 2003, rappelons que l'augmentation réelle du budget de la DMF n'est que de 0,27% (comme le rappellent les autorités ministérielles elles-mêmes qui parlent "d'une progression apparente de 22,9%", pour préciser immédiatement que "hors transfert des personnels titulaires sur le budget du Louvre l'évolution est ramenée à 0,27%") ce qui, compte tenu d'une inflation prévisible à au moins 1,5% sur l'année 2003, induit une **baisse des ressources budgétaires de la Direction**.



Les effectifs

A la fin 2001 et au tout début 2002, suite au conflit sur l'ARTT, un groupe de travail DAG – syndicats avait effectué une analyse approfondie et rigoureuse de **l'évolution des effectifs du ministère de 1996 à 2001**.

Pour notre part, outre les lectures et décryptages attentifs des documents budgétaires, nous avons procédé à un recensement relativement exhaustif à partir des plateformes revendicatives de toutes nos structures locales et de leurs militants.

Au terme de cet exercice, il a d'ailleurs été particulièrement significatif de constater que, sur de nombreux points, les examens strictement budgétaires et les évaluations de "terrain" se recoupaient largement.

Pour ne s'en tenir qu'à une seule **filière** (mais de loin la plus importante en nombre à la DMF), celle **de l'accueil, de la surveillance et du magasinage**, les conclusions étaient - et demeurent - parfaitement éloquentes. En premier lieu, il n'a malheureusement pas été surprenant de vérifier que c'est dans ces corps de métier que **la précarité, au travers des vacances, avait connu la croissance la plus exponentielle**. Bien qu'il soit impossible de fournir un chiffre exact de ces salariés non titulaires (les données à peu près fiables et transversales ne commencent à être exploitables qu'à partir de 1999, et encore, avec bon nombre d'approximations), on peut

affirmer, de manière certaine, que sur les besoins permanents, leur nombre a dépassé annuellement les 600 – il n'y a pas si longtemps encore – sur l'ensemble des musées nationaux, soit environ **25% des titulaires travaillant sur les mêmes établissements !** Sans commentaire...

En second lieu, l'accroissement du nombre de visiteurs, l'extension des surfaces ouvertes au public et les plages horaires plus conséquentes (avec en particulier la mise en place de nombreuses nocturnes) ne se sont pas accompagnés des créations d'emplois en adéquation. Une appréciation des plus objectives montre qu'**il manque au moins 200 emplois dans les musées sur la filière concernée**.

Sans prétendre clore le sujet de manière abrupte, on ne saurait mieux, nous semble-t-il, pointer du doigt les causes réelles et principales des dysfonctionnements de la DMF et de ses établissements. **Le triptyque nocif que constituent la baisse des moyens budgétaires, la précarité inflationniste et le sous-effectif endémique sont les maux qu'il convient en priorité de combattre si l'on veut véritablement améliorer le service public culturel**. Si l'on ne s'attaque pas frontalement à la résolution de ces problèmes de fond, toutes les réformes sont vouées à l'échec, même si elles sont animées d'un esprit sincère et honnête. Comme, de surcroît, c'est loin d'être toujours le cas, on voit bien qu'il y a là **les raisons et les prétextes qui sous-tendent la recherche de ressources autonomes et les délégations de service public à la sphère marchande**.

LE DEVENIR DE LA RMN EN QUESTION

La Réunion des Musées Nationaux, vieille dame fondée en 1895, traverse certainement aujourd'hui la crise la plus grave de son histoire. Si son évolution, et notamment ses contours statutaires, ont été marqués par de multiples transformations, il n'en demeure pas moins qu'elle a occupé de façon constante une place centrale dans le dispositif muséographique de notre pays. Or, la réforme qui touche actuellement les musées et plus particulièrement les musées nationaux remet en cause les missions fondatrices de la RMN et par-là même sa pérennité.

Ainsi la RMN, comme la Direction des Musées de France, devrait subir les effets directs de bouleversements structurels générés par la réforme de l'Etat et plus largement par les politiques de coupes franches dans les services publics. Nous sommes bien loin des aléas conjoncturels brandis par les responsables de la RMN et le ministère de la Culture pour légitimer le nouveau plan d'action annoncé au printemps 2002. Au-delà de difficultés financières parfaitement avérées - *lesquelles méritent forcément des mesures de gestion adaptées* - **tout indique désormais que ceux qui décident de la politique culturelle de l'Etat**, et qui font de la "modernisation" et de la "réorganisation" des leitmotifs incontournables, **ne prévoient pas de s'encombrer d'un établissement faisant obstacle à leur projet de libéralisation des musées.**

A l'opposé de cette logique de démantèlement plus ou moins avouée, plus ou moins assumée, *la CGT-Culture entend faire la démonstration que la RMN, en synergie avec la DMF, peut et doit jouer un rôle fondamental au centre d'un service public muséal rénové*, réellement orienté vers l'enrichissement des collections

nationales, leur présentation, vers un accès plus démocratique aux expositions permanentes et temporaires par un effort circonstancié sur la diversification des publics et une offre équilibrée sur l'ensemble du territoire national.

Tout cela est bien évidemment de l'ordre du possible, avec la DMF et la RMN, si tant est que l'Etat prenne l'engagement de redéfinir les missions de ces deux institutions en tirant tous les enseignements de 12 années passées à la RMN sous le règne du modèle "Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial" (EPIC) ; c'est à dire en revenant à un statut qui préserve et favorise l'essor des missions de service public de cet établissement : l'EPA !

Un peu d'histoire

La RMN a donc été créée par la loi de finances de 1895 dans le but de conférer à la communauté des musées nationaux une personnalité morale collective. Il convient de souligner qu'à l'origine, la RMN ne regroupait que les musées du Louvre, de Versailles, du Luxembourg et de Saint-Germain quand aujourd'hui **elle intervient dans tous les musées nationaux**, au rang desquels

figurent les plus grands : le Louvre, Versailles, Orsay, Guimet, Picasso etc...

La RMN se pose donc historiquement en coopérative au service des musées nationaux. Cependant, depuis 1991, elle a entrepris d'élargir son champ d'action en concluant des accords de coopération avec les collectivités territoriales. C'est ainsi qu'elle est encore présente, malgré des difficultés économiques croissantes, **dans 17 musées de régions**, par le truchement, notamment, de ses comptoirs de diffusion éditoriale et commerciale. Cette stratégie d'ouverture et/ou d'expansion l'a également conduite à déployer son activité **dans deux filiales à l'étranger - Italie et Japon** - et à créer des boutiques hors musées, telles que celles des aéroports de Roissy 1 et Roissy 2.

Si la mission de départ de la RMN consistait à encaisser les dons et legs, à recevoir des souscriptions particulières, à vendre des reproductions (estampes et moulages), à recevoir le revenu de la moitié du produit de la vente des diamants de la couronne afin d'acquérir des œuvres ayant une valeur artistique, historique ou archéologique, elle s'est depuis considérablement étoffée selon la chronologie suivante :

↳ **1921** : Institution d'un droit d'entrée dans les musées nationaux affecté à la RMN pour la part qui la concerne.

↳ **1926** : Gestion des visites-conférences, vente de catalogues.

↳ **1931** : Création d'un service commercial.

↳ **1945** : Ordonnance sur le statut des musées.

↳ **1954** : Autorisation d'inclure dans le budget de la RMN les dépenses et les recettes des manifestations culturelles qu'elle organise (en particulier les expositions).

↳ **1963** : Encaissement direct par la RMN du droit d'entrée dans les musées.

↳ **1981** : Modernisation du statut d'établissement public à caractère administratif, notamment, unification des statuts des personnels administratifs et commerciaux.

↳ **1986** : Possibilité de création de filiales par la RMN lui permettant "d'élargir ses moyens d'action" ; réforme des musées nationaux permettant une large déconcentration.

↳ **1991** : Changement de statut juridique pour devenir un EPIC.

Ces quelques repères historiques permettent de mesurer le chemin parcouru par la RMN au cœur du système muséographique depuis plus de 100 ans. Ils sont aussi révélateurs d'un paradoxe remarquable : **la RMN est une institution plus que centenaire mais ses mutations statutaires les plus importantes - pour le moins celles issues du développement sans précédent des musées au début des années 80 - sont relativement récentes.** Au sortir d'une période de très forte croissance de l'activité des musées en France et en Europe, **il semble donc judicieux d'analyser le bilan exact de l'EPIC et les perspectives " promises " par la réforme à la RMN** à partir du constat objectif de décalages récurrents entre le discours et les actes - ou les intentions réelles - de ceux qui nous gouvernent.

L'EPIC : nécessité structurelle ou choix dogmatique ?

Un bref retour sur les grandes dates de l'histoire de la RMN suffit à faire apparaître que **dès 1981 cet établissement était en capacité d'assurer les principales missions**

dont il a encore la charge à cette heure. Des acquisitions aux activités éditoriales et commerciales en passant par les expositions, la médiation culturelle et la perception du droit d'entrée, ce que la RMN assume tant bien que mal depuis la transformation en EPIC, elle s'en acquittait - sur un ordre de grandeur et un volume d'activité certes moins importants - auparavant.

Au reste, les arguments majeurs qui présidaient à l'instauration de l'EPIC - développer plus et mieux les activités commerciales pour accroître l'effort d'acquisition, se doter de méthodes de gestion plus souples -, n'ont pas résisté à l'épreuve des faits.

? *Développer plus et mieux les activités commerciales pour accroître l'effort d'acquisition ?*

Les chiffres, tous les tableaux de bord et bilans produits par la RMN depuis 1991 sont en effet éloquentes. Ainsi les services éditoriaux et commerciaux dont d'aucuns nous disaient la prospérité évidente - grâce à l'EPIC - **affichent de façon endémique des résultats très nettement déficitaires.** Compte tenu du fait que les coûts liés à l'organisation et à la production d'expositions, difficilement maîtrisables sauf à amputer la programmation pluriannuelle, ont connu une flambée à partir de 1995 jusqu'à atteindre un niveau très préoccupant en 2001 - ce poste budgétaire ayant été provisoirement maîtrisé en 1996 et 1997 sous l'effet d'un plan d'action -, **il n'est pas excessif d'affirmer que le droit d'entrée dans les musées vient éponger les pertes du secteur commercial.** Or, cette tendance fâcheuse, qui ne cesse de se confirmer, est en totale contradiction avec la justification d'un EPIC. Non seulement les activités éditoriales et

commerciales ne contribuent pas à améliorer la marge de manœuvre de l'Etat en matière d'enrichissement des collections nationales mais, de surcroît, elles la réduisent dans des proportions substantielles. **La CGT-Culture ne peut se satisfaire de dysfonctionnements graves qui conduisent à priver le budget global alloué aux acquisitions de fonds qui doivent lui revenir impérativement : le produit du droit d'entrée dans les musées, en tout ou partie selon les équilibres fixés.**

? *Se doter de méthodes de gestion plus souples ?*

Le moins que l'on puisse dire c'est que **l'EPIC n'a pas fait la démonstration d'une amélioration des méthodes de gestion.** La réalité de la RMN au printemps 2003 est celle d'un établissement qui cumule les inerties et les erreurs stratégiques. En développant une stratégie d'expansion au milieu des années 90, la RMN a confondu vitesse et précipitation. Elle a surtout fait des choix commerciaux hasardeux qui ont généré des pertes conséquentes. Difficultés auxquelles l'établissement a tenté de s'attaquer en démultipliant les procédures, en diluant les responsabilités tandis que les questions structurelles vitales restaient en suspens. Nous sommes ainsi rentrés dans un cercle vicieux extrêmement dommageable à l'institution et à l'exercice normal de ses missions fondatrices.

? *Dogme et confusion des genres*

L'EPIC vanté et décidé par le pouvoir socialiste en 1991 n'a donc nullement tenu ses " promesses ". **Il convient de rappeler que la CGT-Culture fut alors la seule organisation syndicale à s'opposer à cette réforme et à dénoncer que l'Etat imposait à la**

RMN un statut inadapté à son positionnement sur l'échiquier culturel.

En effet, comment aurions-nous pu accepter qu'un établissement tenu de favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture par un accueil de qualité dans les musées, par un programme d'expositions ambitieux comme par une ligne éditoriale à double vocation scientifique et didactique prenne brutalement un tournant "industriel et commercial" sans que les pouvoirs publics n'assument les charges budgétaires, quasiment incompressibles, inhérentes à la nature même des missions de service public culturel.

En d'autres termes, **pour que ce changement de statut - contestable sur le fond - trouve a minima une justification cohérente, il eut été nécessaire que le ministre de la Culture de l'époque fasse la distinction entre les activités par essence non rentables - exigeant une subvention directe - et celles susceptibles de dégager des bénéfices** (destinés à abonder le budget des acquisitions). Ce ne fut pas le cas. Dans ces conditions, il y a tout lieu de penser que **cette décision politique n'était autre qu'une posture dogmatique commandée par l'obsession du toujours moins d'Etat.**

La CGT-Culture n'a cessé d'alerter les salariés sur une opération portant en germe le désengagement de l'Etat et par voie de conséquences la liquidation partielle ou totale de la RMN. Il s'agit maintenant d'inverser le cours d'une histoire déjà très néfaste aux personnels.

12 ans après : l'état réel de l'EPIC-RMN



Les principales missions par le menu

➤ **DROIT D'ENTRÉE, ACCUEIL ET MÉDIATION CULTURELLE**

Comme nous l'avons vu précédemment **l'une des missions régaliennes de la RMN consiste à favoriser l'accès des musées au plus grand nombre.** Mais l'important relèvement des tarifs d'entrée au cours de la dernière décennie et la suppression de la gratuité des visites scolaires accompagnées sont des données objectives qui, de toute évidence, participent d'une dérive condamnable. Pour ne donner que quelques exemples, il fallait s'acquitter, en 2002, de :

- ↳ 7€ pour le musée d'Orsay,
- ↳ 5,5€ pour le musée Picasso,
- ↳ 4,5€ pour le château de Pau ;
- ↳ l'entrée à la très prisée exposition Matisse-Picasso aux Galeries Nationales du Grand Palais coûtait la bagatelle de 9 €.

Sans réduire la démocratisation de la culture et la diversification des publics à la seule gratuité - *il y a en la matière des paramètres sociologiques autrement plus complexes* -, il n'est pas insensé de penser que **de tels tarifs constituent un frein important à la visite de musées "nationaux" pour de nombreuses catégories socioprofessionnelles.** De même la politique pratiquée par la RMN au plan des visites-conférences n'est certainement pas de nature à soutenir l'effort éducatif pourtant essentiel à notre société dans son ensemble. Outre que les tarifs du droit d'entrée sont quelque peu prohibitifs - *du moins pour les catégories les plus défavorisées qui sont également celles qui, selon toutes les études sérieuses, ont les pratiques culturelles les plus distendues* - **la RMN et la DMF portent la responsabilité d'un accompagnement à la visite extrêmement faible.** Le

visiteur type, une fois payé son ticket d'entrée, est le plus souvent livré à lui-même au beau milieu de collections à la fois riches et difficiles d'accès.

Une fois encore le désengagement de l'Etat d'une part, et l'inadéquation du statut de la RMN à ses missions d'autre part pèsent lourd dans la balance. Nous ne pouvons pas en effet éluder le fait que **les déséquilibres structurels de la RMN, facteurs de déséquilibres de la structure financière sont aussi à l'origine d'une inflation des tarifs du droit d'entrée qui pénalise les publics.** Hélas, cette tendance est confortée par le gâchis enregistré sur le secteur des visites-conférences (scolaires). Avec les conférenciers, l'Etat et la RMN disposent en effet d'un personnel hautement qualifié, en pleine capacité de délivrer des prestations de grande valeur. La volonté politique et les budgets font là aussi défaut, partant ils nous privent, nous et nos enfants, d'une source d'émancipation très importante.

La RMN a été dès l'origine placée au centre du dispositif de mutualisation des fonds provenant du droit d'entrée dans les musées nationaux. Aujourd'hui, l'expansion commerciale induite par l'EPIC - *aventure particulièrement dispendieuse* -, conduit la RMN à ne contribuer qu'à hauteur de 53,50 millions de francs au financement des acquisitions (source RMN sur l'exercice 2000). La contribution de la RMN était sensiblement égale en 1995 (54,80 millions de francs). Ce qui laisse à penser, et l'Inspection générale des finances ne s'est pas privée de le souligner, que **la part de la RMN dans le budget global des acquisitions nationales n'est pas réellement à la hauteur de ce que l'on pourrait attendre d'un établissement dont c'est la principale mission.**

➤ ACQUISITIONS

Faut-il le rappeler, **la RMN est l'institution chargée de collecter le droit d'entrée dans les musées et d'en assurer une gestion mutualisée** au service d'une politique d'enrichissement des collections nationales homogène et respectueuse des équilibres entre grands, moins grands et petits musées. **La RMN est ainsi supposée garantir une pérennité des moyens entre musées " riches " et moins " riches " .**

Mais la réalité est tout autre. En effet, **selon une enquête de la Cour des comptes**, il apparaît que, **sur les dix dernières années, la mutualisation n'a joué qu'à l'intérieur de deux groupes** constitués d'une part des trois grands musées, d'autre part des 30 autres établissements ; encore au sein du premier a-t-elle surtout bénéficié au Louvre et à Orsay, et dans le second aux deux musées de Sèvres et Cluny. La Cour fait justement remarquer que *" ce constat n'est pas en parfaite cohérence avec le principe fondateur de la RMN qui était de ne pas faire dépendre l'enrichissement des collections des musées des résultats de leur exploitation "*.

Il y a de bonnes raisons de penser que **ce dysfonctionnement** visé par la Cour des comptes **ne sera pas corrigé par la réforme des musées en cours.** Nous verrons certainement en aval que **celle-ci risque fort au contraire d'accroître encore le fossé culturel entre grands et petits établissements, entre Paris et Régions.**

➤ EXPOSITIONS

Les comptes financiers de la RMN font état du **déficit chronique** de cette activité. Il atteignait plus de 6,1 millions d'euros (40 millions de francs) en 2001 après avoir flirté avec les 20 millions de francs au

cours des années précédentes. Sans considérer, en aucune façon, que cette activité très particulière et indispensable au rayonnement de la politique culturelle de l'Etat, doit être contingentée par des critères de rentabilité, lesquels entraîneraient de facto une programmation dépendante d'orientations marchandes, l'on peut légitimement s'interroger **sur les causes de l'accroissement du déficit.**

Là encore, et nous ne pouvons que le déplorer, l'EPIC ne s'est pas traduit par une meilleure gestion, n'a pas été un gage d'efficacité. Plusieurs spécialistes du sujet ont fait remarquer que les décideurs en matière d'expositions n'étaient pas les payeurs. En clair, les conservateurs étaient au centre de nombreuses critiques principalement centrées sur leur propension à engager des dépenses trop importantes...supportées par la RMN et se répercutant sur l'ensemble des postes budgétaires, grevant au final la capacité de contribution aux acquisitions. Ce sont là des considérations extrêmement controversées lorsqu'on sait les coûts fixes d'une exposition comme le budget des assurances. Néanmoins, et justement parce que l'on connaît la difficulté à maîtriser les dépenses en ce domaine, il n'est pas déplacé d'imaginer que **l'EPIC aurait pu tendre à élaborer en amont des expositions des prévisions de dépenses et de recettes et, en aval, à faire respecter les enveloppes allouées à chacune d'entre elles. Sur ce point également, il a échoué.**

Ceci étant, nous persistons à penser qu'en ce domaine, comme dans d'autres, **il appartient à l'Etat de développer une politique culturelle ambitieuse, cohérente et homogène.** Des sommes allouées par la puissance publique aux expositions découle inéluctablement

une programmation plus ou moins *" culturelle "*. Sans vouloir stigmatiser les expositions populaires ou s'adressant à un très large public, généralement fondées sur des thèmes porteurs et attendus, **il nous paraît indispensable que le ministère continue de soutenir des sujets plus pointus qui sont le reflet de la pluralité culturelle.**

De même, nous considérons que le savoir-faire de la RMN - *reconnu dans le monde entier* - ne doit pas à l'avenir être cantonné aux seules Galeries Nationales du Grand Palais. **La RMN doit pouvoir organiser et produire des expositions dans la plupart des musées nationaux.** Au demeurant, il serait judicieux, au regard du déficit culturel subi par de nombreuses régions de France, de faire en sorte que les expositions, à succès ou non, puissent quitter Paris et la région parisienne pour irriguer l'ensemble du territoire. Mais cette réponse politique aux attentes et besoins culturels passe nécessairement par un projet ministériel voué à l'égalité de traitement des citoyens - *rôle fondateur des services publics* - ce qui est très loin d'être le cas.

➤ ACTIVITÉS ÉDITORIALES ET COMMERCIALES

Même s'ils n'ont pas pour objectif exclusif la rentabilité financière, l'objectif de qualité culturelle étant au moins aussi important, **les services éditoriaux et commerciaux (SEC) devraient, dans la logique de l'EPIC, dégager des marges et contribuer au financement des acquisitions et des expositions temporaires.** Or, les résultats sont désespérément déficitaires:

↳ Pour ne remonter qu'à 1997, donc de 1997 à 2001, les SEC ont enregistré des pertes à chaque exercice, excepté en 1998.

↳ En 2000, les pertes s'élevaient

à 20 millions de francs ;

↳ en 2001, à 52 millions de francs (sources : comptes financiers de l'agent comptable).

A deux reprises déjà au cours des 12 années de l'EPIC, la direction de la RMN s'est vue dans l'obligation de mettre en place un plan d'action avec pour objectif, fixé par les tutelles, de résorber le déficit des SEC et de maîtriser les dépenses liées aux expositions. A deux reprises également et dans le même calendrier, **les représentants des salariés au comité d'entreprise ont activé la procédure d'alerte économique qui permet de recourir à un audit extérieur.** Quelques semaines après son arrivée à la tête de l'établissement, Madame Sophie Aurand, actuelle Administratrice générale, a demandé un audit des SEC. Toutes ces études sont arrivées au même constat : la **gestion catastrophique des activités éditoriales et commerciales.** Sans entrer dans une litanie de chiffres, tous plus accablants les uns que les autres, il convient néanmoins de mentionner les principaux termes de ces errements. Il faut savoir que :

↳ les SEC sont aujourd'hui à la tête de 80 000 références de produits - *ce qui est proprement ingérable pour un établissement comme le nôtre* - ;

↳ que cette quantité astronomique de références est due à la croissance exponentielle des produits de négoce (produits extérieurs) dans nos points de vente, au détriment des produits RMN qui, cerise sur le gâteau, sont ceux qui dégagent la meilleure marge commerciale ;

↳ que malgré un stock considérable de produits invendus dans nos réserves (valeurs dépréciées), les produits qui "*marchent*" sont souvent en... rupture de stock, etc...

Voilà un aperçu de la triste réalité de la gestion commerciale au quo-

tidien. Pour ce qui est des grands choix stratégiques opérés ces dernières années, notons que la RMN a ouvert des points de vente dans les musées de régions sur la base d'accords avec les collectivités territoriales, des boutiques hors musées, une filiale en Italie, une autre au Japon et qu'en dépit de toutes ces brillantes décisions la situation ne s'est guère améliorée.

Au-delà du sentiment de révolte et/ou de dégoût face à une telle incurie, le fait marquant de cette "*aventure commerciale*" c'est que **la RMN s'est totalement éloignée de sa vocation initiale.** Elle doit **éditer et diffuser des ouvrages de qualité culturelle - et éventuellement des produits dérivés respectueux des œuvres - dans le but de faire connaître, selon une logique éducative, les collections nationales et, autant que possible dans le cadre ainsi défini, de dégager des marges bénéficiaires pour alimenter la capacité d'acquisition.**

L'Etat, et le ministère de la Culture en particulier, doivent remettre de l'ordre dans tout cela, et ce, de manière urgente. **Pour la CGT, celles et ceux qui ont choisi d'édifier un EPIC sur de tels sables mouvants, avec une telle légèreté quant aux missions et aux deniers, doivent assumer pleinement la responsabilité des erreurs passées et proposer de nouveaux schémas qui préservent tous les intérêts des personnels.** Nous, nous n'oublions pas que les SEC totalisent environ 60% des effectifs totaux de la RMN (la RMN compte environ 1300 salariés), et qu'en l'absence d'un cadre clair, ces salariés ont cravaché pour atteindre les objectifs de deux plans d'action successifs sans jamais voir les retombées de leurs efforts. Nous n'oublions pas non plus qu'il y a là une souffrance énorme qui doit

non seulement être entendue mais qui, de surcroît, doit cesser avec la définition de nouvelles orientations enfin crédibles.

Après 12 années d'EPIC, la situation de la RMN, quels que soient les secteurs d'activité examinés, est très préoccupante. Nous avons vu que les erreurs stratégiques et organisationnelles le disputaient aux erreurs de gestion courante. Nous avons vu que, loin d'accomplir les missions pour lesquelles elle a été créée, la RMN s'en était éloignée progressivement au nom d'une espèce de tentation de l'inutile et d'un fonctionnement inconséquent. Certains parmi les plus éminents collaborateurs de la RMN ont pu croire qu'ils joueraient à l'entreprise entreprenante, libérée et libérale, sans en avoir par ailleurs les contraintes puisque tout de même rattachés à la sphère publique. Ceux qui ont joué cette partie à haut risque ont perdu. Tous les bilans officiels, les rapports institutionnels et les audits leur donnent tort du début à la fin.

Pour la CGT-Culture, il est grand temps de tirer toutes les conséquences de cette funeste expérience, de redonner à la RMN un statut qui lui permette de déployer de nouveau la totalité de ses compétences, de ses savoir-faire, et ils sont nombreux. Pour la CGT-Culture, la RMN doit impérativement redevenir l'outil central d'un système muséographique visant à l'essor de la culture, à l'enrichissement et à la mise en valeur du patrimoine artistique sur l'ensemble du territoire. Pour nous, il est tout à fait clair que la RMN peut et doit redevenir un établissement public qui assure à ses agents un devenir social et professionnel digne de ce nom.

Réforme des musées : la RMN, un objet encombrant

Est-il besoin de rappeler que depuis son arrivée au pouvoir, le nouveau gouvernement a accéléré le processus de réforme de l'Etat engagé par ses prédécesseurs. **Par réforme et modernisation, il faut entendre clairement destruction de l'appareil d'Etat.**

Le ministère de la Culture n'est bien évidemment pas épargné par cette vague de fond. Après avoir envisagé sa privatisation pure et simple, **le ministère de Jean-Jacques Aillagon décide de couper les vivres à l'archéologie préventive. Cela donne la mesure de l'attachement de celui-ci au patrimoine. La décentralisation** maintenant, qui n'est autre qu'un démantèlement masqué du service public de l'Etat, **va porter un très rude coup aux principales structures de notre ministère.** Seront touchés, si rien n'est fait avant, les services de l'Inventaire, les Monuments historiques et les Drac. C'est donc **le pronostic vital du ministère de la Culture qui est très mauvais.**

? Et les musées nationaux ?

Quand le gouvernement prévoit, par la voie de sa pseudo-décentralisation, de "donner" peu à peu musées de moindre importance - *de moindre rentabilité* - et Monuments historiques aux collectivités territoriales voire au privé, il n'oublie pas de s'attaquer aux musées nationaux dans leur ensemble. Nous savons tous que **le sort de la RMN est étroitement lié à celui de la DMF.** Manque de chance, la DMF est, elle aussi, dans le collimateur de la réforme. **La DMF gêne** ceux qui n'ont de cesse

de s'affranchir de la tutelle de l'Etat. Le discours est connu, bien rodé - *il a été largement relayé par la presse* - : *" Il y a trop d'Etat, l'Etat bloque la libération des énergies, il faut s'ouvrir à l'entreprise, il faut donner libre cours au mécénat... "*

Avec la liquidation annoncée de la DMF, **il est question de faire place aux musées-entreprises.** Ainsi, les grands musées, les vitrines en trompe-l'œil d'une politique culturelle de l'Etat par ailleurs exsangue, auraient la liberté d'entreprendre, la liberté de faire de **la culture une marchandise comme une autre.**

Cette politique de saccage des musées nationaux, de la DMF et de la RMN, est totalement à l'opposé de la logique de mutualisation, de solidarité et d'échanges culturels fructueux qui a suscité la création de la RMN et son développement au fil du 20^{ème} siècle.

Si nous ne stoppons pas cette démarche à temps, des coups fatals seraient donc portés aux fonctions vitales de la RMN.

➤ **LES ACQUISITIONS** financées, décidées et gérées en direct par les grands musées forts de leur autonomie, ne passeraient plus par la RMN, reléguée aux achats de peu de gloire des musées sans devanture médiatique. Bien entendu, les musées-entreprises auraient leurs propres commissions d'acquisition alimentées par des budgets internes, eux-mêmes alimentés par le droit d'entrée conservé intégralement par ces entités. **Il en serait donc totalement fini de la mutualisation, de la péréquation des moyens et donc du maillage du territoire fer de lance du ministère de la culture depuis sa création en 1959.**

➤ **LES EXPOSITIONS** organisées et produites de longue date par la RMN à l'attention des différents musées,

petits et grands, seraient, elles aussi, récupérées par les grands musées. Ne resterait à la RMN qu'à faire illusion aux Galeries Nationales du Grand Palais au travers d'expositions "grand public", dans un lieu qui pourrait ne plus être le Grand Palais à l'issue des travaux de rénovation. **Le Grand Palais devenant probablement un pôle commercial et de salons confié...au privé bien sûr. Mais vous aviez deviné ! Sans commentaire...**

➤ Quant aux ACTIVITÉS ÉDITORIALES

ET COMMERCIALES, particulièrement embarrassantes pour le ministère de la Culture, elles pourraient tout simplement être offertes en pâture au secteur " concurrentiel " comme l'on dit dans un langage châtié. En d'autres termes, **il reviendrait aux patrons des musées-entreprises de choisir librement leurs partenaires en matière d'éditions et de diffusion commerciale.** Nous ne prenons pas un grand risque en affirmant qu'ils choisiront de faire sans la RMN.

En conclusion, nous ne pouvons que réitérer l'engagement de la CGT-Culture à combattre sur tous les fronts pour sauver le service public culturel. Or, la RMN, comme la DMF sont à nos yeux des pierres angulaires de cet édifice essentiel à une authentique démocratisation de la culture, au rayonnement de valeurs universelles qui sont aujourd'hui encore l'honneur et la dignité de notre département ministériel et de tous ses agents. Avec vous, nous lutterons pour imposer d'autres choix.

LE MÉCÉNAT

Le mécénat ! Depuis les temps héroïques de l'Admical* Union Jacques Rigaud, on l'a vu se développer et s'acclimater dans nos musées qui y font appel pour financer des expositions, des restaurations, des acquisitions, des travaux d'aménagement.

(*Association pour le développement du mécénat industriel et commercial)

Ce développement, appelé de ses vœux par le Chef de l'Etat qui y voyait un facteur de modernisation du paysage des musées français (discours prononcé sous la pyramide à l'occasion du départ à la retraite de Pierre Rosenberg le 10 avril 2001), est présenté par le Ministre comme un axe essentiel de sa politique. Il l'a dit avec le soutien et en la présence du Premier ministre à l'occasion de l'entrée dans les collections du Louvre d'une série de tableaux d'Oudry dont l'acquisition a été rendue possible par l'intervention d'un mécène. Il l'a redit pour appuyer et justifier l'adoption de nouvelles dispositions favorisant le mécénat culturel.

En préambule, tout de même une question sur le mécénat culturel : De quoi parle-t-on ?

↳ d'une aide, d'un soutien apportés par des mécènes aux actions de l'Etat.

↳ d'initiatives autonomes dont la teneur, la forme, le public, sont déterminés par le "mécène" lui-même et dans un cadre qui s'apparente à celui de la Fondation.

Peut-on traiter - c'est-à-dire encourager - l'un et l'autre par les mêmes moyens et les mêmes orientations ?

Enfin et surtout, est-il si aisé de déterminer la limite qui sépare ces deux formes de "mécénat" présumé ?

Pourtant il s'agit bien de savoir qui est à l'initiative d'une politique,

à qui elle est destinée et qui en décide ?

I Les Contreparties

Bien souvent les "mécènes" présentés comme tels s'avèrent être des "parrains" - c'est le terme exact -, c'est à dire des entreprises qui s'assurent, par convention, des contreparties, notamment en terme d'image, qui s'intègrent plus ou moins dans une politique de communication.

Le fondement du mécénat, c'est la thèse de "l'entreprise citoyenne" qui prend ses responsabilités en participant à l'effort commun dans le souci de l'intérêt général.

Disons seulement qu'on

serait rassuré si tous les grands mécènes manifestaient les mêmes préoccupations "citoyennes" dans leur activité quotidienne par le respect de l'environnement et du cadre de vie (les groupes pétroliers et du BTP par exemple) : cela dissiperait un malaise... et la présomption que le mécénat culturel leur permet de se racheter une virginité à bon marché !

Un peu de vigilance dans le choix des "mécènes" ne saurait nuire. La dite vigilance pourrait s'exercer donc dans le domaine de l'environnement (patrimoine naturel), de l'urbanisme (patrimoine culturel), de la politique sociale et plus largement de la déontologie... pour éviter toute compromission regrettable !

II Le mécénat : une simple question de mode de financement ou un choix de société ?

Une question pragmatique : la capacité contributive des grandes entreprises (car c'est pour l'essentiel d'elles qu'il s'agit) est-elle extensible au-delà des montants actuels si toutes choses demeurent égales par ailleurs ?

Sans vouloir sous-estimer le charisme de notre Premier ministre et celui de notre Ministre, on peut en douter. Si, pour stimuler cette capacité, il faut par ailleurs alléger les "charges" qui pèsent sur les dites entreprises (et qui sont, nous dit-on, à l'origine de tous les maux dont souffre notre pays) n'est-ce

pas rendre d'une main ce qu'on espère recevoir de l'autre...avant même de l'avoir reçu ?

Pire, n'est-ce pas pour l'Etat courir le risque de se priver à terme de ressources qui venaient abonder son budget et dont il disposait pour conduire une politique d'intérêt général ? En " échange ", il en sera réduit à espérer que les financements des entreprises se portent bien sur les projets qu'il entendait mener.

On l'a compris, il s'agit de bien plus que d'une question de mode de financement : soit c'est le vote du Parlement qui détermine la politique culturelle de l'Etat, soit, à terme et malgré les garde-fous qu'on voudra bien y mettre, c'est une démocratie directe version libérale qui s'exercera au profit des entreprises et au mépris du suffrage universel.

III Quels projets ?

A bien y regarder ce mécanisme est déjà à l'œuvre, ce qui donne une idée des ravages que pourrait entraîner l'adoption dans notre pays du modèle " libéral " anglo-saxon.

Le " mécénat " finance de fait presque exclusivement les grands établissements et les grands projets, les plus visibles, qu'il s'agisse de restaurations, d'expositions, d'aménagements muséographiques. On pourrait observer que le mécénat vole souvent au secours des succès assurés, ce qui n'est pas précisément l'idée qu'on peut se faire du rôle de l'Etat. Le plus ennuyeux, c'est que cette tendance vient amplifier et renforcer celle du Ministre dont

l'attention se porte en priorité sur les " grands établissements culturels ", constitués en G.14 selon un modèle dont on ne sait pas au juste s'il se réfère aux sommets des pays les plus puissants ou au groupement des clubs de football les plus fortunés et les plus titrés, soucieux d'accaparer à leur profit la manne des droits de retransmissions télévisées (le dit groupement s'intitule bien le G.14 et le parallèle est fâcheux). Mais il faudrait ici parler de la mutualisation entre musées nationaux et c'est une autre histoire...

Plus subtilement, des financements privés - principalement d'origine étrangère - acquis ou présumés tels ont, à plusieurs reprises ces dernières années emporté la décision de travaux d'aménagement ou de rénovation de musées nationaux. En clair, ils ont conduit l'Etat à privilégier des opérations cofinancées même minoritairement, par rapport à d'autres auxquelles il devait faire face seul. L'impression qu'en semblable situation les " mécènes " ou les chefs d'établissements - ou les deux - ont forcé la main de l'Etat, laisse un certain malaise...

Tout aussi insidieusement, dans les établissements, le souci d'attirer à soi les recettes du " mécénat " conduit ou conduira à brève échéance non plus à concevoir des projets pour lesquels on recherche des financements extérieurs mais, à l'inverse, parmi les projets existants - expositions, restauration, aménagement - à retenir et à privilégier ceux qui sont le plus à même de susciter l'intérêt des " mécènes ".

A bien y regarder, au-delà des récentes déclarations du Ministre qui en appelle à d'autres acteurs culturels et affirme que l'Etat n'a pas de monopole en la matière, c'est bien un abandon de souveraineté qui se prépare au sein même des institutions culturelles publiques.

IV Quelles instances de décision ? Un peu de politique fiction

Si l'on a bien entendu les propos récemment tenus en haut lieu pour nous rassurer quant aux vellétés d'indépendance des grands musées et à la permanence d'une politique du ministère en la matière, c'est l'Etat " actionnaire " qui veillera au respect pour chacun des orientations gouvernementales. On serait donc passé - dans le langage des technocrates et pas encore dans les faits (?) - sans le savoir d'un Etat - tutelle d'établissements à un Etat actionnaire d'entreprises. Actionnaire unique ? Actionnaire majoritaire ? Comment croire, si ce modèle de pensée s'impose et si le recours aux financements extérieurs prend l'ampleur que souhaite le Ministre, que les " mécènes " acceptent durablement de contribuer aux politiques culturelles publiques sans faire entendre leur voix sur les choix ?

A quand l'entrée en bourse des grands musées ?

Quelques éléments de l'analyse confédérale concernant la question du mécénat culturel

Prenant son essor à la fin des années 80, notamment sous l'impulsion de la loi du 23 juillet 1987, le mécénat connaît aujourd'hui de nouveaux développements que les pouvoirs publics veulent accentuer. Qui ne se réjouirait pas que des entreprises privées soutiennent initiatives, manifestations ou équipements culturels, et contribuent ainsi au développement de la culture ? Pourtant, **l'ampleur même du phénomène, les justifications et l'empressement à favoriser, à accroître les interventions du privé, en les libérant fiscalement, doivent nous interroger.** Surtout à un moment où s'affichent des volontés de privatisation des services publics et où se mettent en place les moyens de l'accélérer.

La CGT, sa confédération, ne condamne pas le principe du mécénat en tant que tel, mais elle entend intervenir et permettre, en posant des exigences fortes, que le mécénat s'exerce dans le cadre d'un renforcement de la réponse publique en matière de culture et non dans celui de la fragilisation, de la vassalisation des services publics.

Alain Dominique PERRIN, PDG de Cartier, auteur d'un rapport sur le mécénat d'entreprise commandé par François LEOTARD, alors Ministre de la Culture (mars 1986 - mai 1988), déclarait en réponse à une interview : *« Le mécénat n'est pas simplement un formidable outil de communication, mais beaucoup plus que cela : c'est aussi un outil de séduction de l'opinion. Le rapport montre et démontre que le mécénat peut influencer sur la promotion des ventes, l'animation d'un réseau de vente, la promotion d'un personnage. (...) La culture est à la mode, tant mieux. Tant qu'elle le restera, il faut s'en servir (...) Le parrainage de programmes, d'expositions et de services spéciaux donne lieu à de nombreuses possibilités en matière de relations publiques. Cela peut apporter une réponse originale et rentabiliser un objectif spécifique de marketing. (...) Si les paramètres stratégie, objectif, exploitation et choix de l'action ont été fidèlement appréhendés, le succès est assuré. »*

On le voit bien, l'idée philanthropique, fondatrice de l'esprit du mécénat, est assez lointaine. En réalité, ces propos font apparaître des motivations qui relèvent des intérêts propres des entreprises, fortement liés à leur propre raison commerciale, sociale, financière, industrielle. En fait, il s'agit là d'investissements; l'intervention repose sur trois raisons majeures : l'image de marque, la cohésion sociale et la construction d'une culture d'entreprise, et aussi, le retour financier sur investissement, direct (par exemple produits dérivés, disques, vidéos, catalogues...) ou à plus long terme. Tout se joue entre ces trois pôles qui se conjuguent et, selon la nature des entreprises et des actions qu'elle choisissent, entretiennent entre eux des rapports variables.

Voir et dire cela n'est pas forcément s'opposer au mécénat, mais c'est, pour le moins, poser l'exigence du contrôle public de son exercice et le situer dans le cadre d'actions publiques. Pour la CGT, le mécénat doit être et demeurer une contribution au développement de la vie culturelle du pays, des territoires et des populations qui est une responsabilité publique.

Les pouvoirs publics doivent ainsi veiller et imposer de réelles dispositions pour un développement et un élargissement du public. Ce qui veut dire, par exemple, résister à la tentation que les publics visés par les entreprises mécènes ne couvrent qu'un champ restreint, par exemple une catégorie de personnels ou une catégorie ciblée de clientèle. **Les actions de mécénat doivent exprimer la volonté de soutenir une création pluraliste, vivante, libre.** Dès lors, celles-ci doivent s'appuyer sur le respect de règles éthiques et de critères professionnels (rôles des chercheurs, des artistes, des commissaires...). **Elles doivent s'exercer dans le respect matériel et moral des œuvres, des conditions de leur exposition et conservation, et de leur devenir.** L'attribution de subventions sur fonds publics, régulièrement assortie de la condition, pour les

projets et les artistes, de trouver au préalable un financement privé ne va évidemment pas dans le sens de cette maîtrise publique que nous souhaitons.

L'étroitesse dramatique des crédits d'Etat, que ne compense pas en regard des besoins (le mécénat le prouve, a contrario) l'investissement plus fort des collectivités locales, tend à ce que le mécénat joue un rôle pilote. L'ensemble de la vie culturelle devient ainsi progressivement soumis aux décisions des firmes privées.

Alors que la fiscalité républicaine permet l'expression de choix publics en matière de culture (publics, champs d'interventions) la prédominance du privé, par la multiplication des incitations fiscales, tend à concentrer les actions sur des secteurs restreints, envers des publics choisis, et menace même l'existence, la pérennité, de certaines manifestations (festivals par exemple) qui peuvent être brutalement remises en cause soit parce que change la nature industrielle ou commerciale, ou bien la stratégie de l'entreprise, soit lorsque celle-ci se délocalise.

En fait, oui à un mécénat fort, mais dans le cadre d'une politique publique forte. La présence du secteur privé sur ce terrain ne doit d'aucune façon autoriser le ministère de la culture (malgré ses insuffisances), et plus largement le secteur public, à se dessaisir de certaines de ses missions et responsabilités nationales.

Concernant le mécénat, la CGT ne doit cependant pas se contenter de poser ses exigences envers les pouvoirs publics. **Les entreprises, le patronat doivent être aussi, sur les lieux de travail, fortement interpellés.**

Nous constatons en effet que, dans le même temps, la contribution des entreprises à la vie culturelle des salariés - là donc où elle a le plus besoin de se construire - s'étiolle sous le coup de la précarité du travail et du rôle amoindri des comités d'entreprises dont le nombre, les moyens et l'influence s'amoindrissent dans le monde du travail, et dont les droits sont, par rapport aux objectifs qui devraient être les nôtres, à bien des égards obsolètes.

Rappelons que les comités d'entreprises doivent

être, de par la loi, consultés sur les stratégies de l'entreprise, son développement social et économique. Rappelons aussi qu'ils ont prérogative de gestion des activités sociales, sportives et culturelles.

A tous ces titres, les élus des comités d'entreprises doivent être entendus sur tout projet de mécénat de leur entreprise, s'assurer du contenu et du contrôle du cahier des charges, du respect des artistes et de leurs droits, connaître la destination des oeuvres ainsi que le lieu de leur création et de leur conservation. La CGT propose également que les personnels bénéficient des effets de ce mécénat, en terme de choix, d'accès aux œuvres et aux collections, de rencontres et de partages avec les auteurs et les chercheurs. Il importe qu'ils puissent accompagner leur travail d'une réflexion théorique et donc qu'ils gagnent, sur ce terrain aussi, des droits à l'expertise.

Nous ne doutons pas qu'il existe des industriels et des commerçants amateurs d'arts et de culture, l'histoire l'a montré. Ils ont d'ailleurs besoin de la rencontre artistique pour développer et renouveler leur activité. Ce devrait être la justification réelle du mécénat. Mais, la même histoire montre qu'il sont rarement soucieux d'aider la création artistique et de favoriser la rencontre entre la création et le public de leur entreprise, car se jouent là des questions de pouvoir symbolique. Au contraire, **les salariés et leurs représentants rencontrent beaucoup d'entraves, d'obstacles, d'obstructions et de censure pour le développement des pratiques culturelles dans les entreprises.**

Contrairement aux stratégies patronales en matière de culture, nous plaçons l'individu et son émancipation comme finalité de la culture. Nous refusons et condamnons les calculs qui abordent la culture en terme de profit, d'idéologie, ou d'utilitarisme technique ou consensuel.

Nous ne contestons pas au patronat le droit de soutenir financièrement la culture, mais nous souhaitons que ce soit **au service de l'intérêt général**, pour les artistes, le patrimoine et les publics.

La politique culturelle confédérale / J.-P. BURDIN
CGT- 263, rue de Paris - 93100 MONTREUIL
culture@cgt.fr / www.cgt.fr

La Direction des Musées de France et les musées nationaux dans la tourmente du libéralisme pur et dur... Quand des responsables du ministère prennent la parole

Qu'il faille clarifier, moderniser le fonctionnement des musées, et en particulier celui des musées français, voilà qui fait l'unanimité : il est urgent en effet de renouveler le « modèle » français, de l'adapter aux attentes du public et des non publics, et plus généralement à l'évolution et aux besoins de notre société.

Qu'il faille si nécessaire s'inspirer d'expériences étrangères pour guider la réflexion, orienter les évolutions, ce n'est pas discutable. L'attention des musées anglo-saxons aux difficultés sociales, aux enfants et adolescents des quartiers difficiles, l'utilisation de la gratuité pour ouvrir les musées aux publics les plus larges au Royaume Uni : voilà autant de pistes de réflexion.

Au lieu de cela, explicitement ou implicitement, les réformes en cours ne se réfèrent qu'au mode de gestion et de financement des musées essentiellement américains, c'est à dire au rôle des « mécènes » et financeurs privés.

L'ensemble du débat dont la presse s'est fait écho, et qu'elle continue de relayer, ne porte que :

- ↳ sur l'autonomie des « grands musées » (*C'est à se demander s'il en existe de si « petits » qu'ils n'intéressent personne !!*)
- ↳ sur la mécanique financière et statutaire à mettre en œuvre entre ces « grands » musées et leur tutelle (direction des musées de France et Réunion des musées nationaux)
- ↳ sur l'objectif essentiel de maîtrise des déficits.

Nous nous proposons d'examiner ici les réformes engagées :

- ⇒ **au sein du ministère chargé de la culture et de la direction des musées de France,**
- ⇒ **dans l'organisation des musées nationaux,**
- ⇒ **dans les modalités d'acquisitions des collections,**
- ⇒ **dans la gestion des personnels,**
- ⇒ **dans leur refus de mieux prendre en compte les publics.**

Tous ces projets de réforme montrent que la démarche en cours revient à brader tout ce qui fait la force du « système » français : le rôle de l'Etat, la place des instances scientifiques, la solidarité entre d'une part musées riches en collections comme en fréquentation et, d'autre part, musées moins favorisés, en un mot l'affirmation d'un service public.

1. LA (DÉS) ORGANISATION DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA DIRECTION DES MUSÉES DE FRANCE. ENTRE LOLF ET DÉCENTRALISATION

A quoi sert le ministère de la culture (MCC) ?
A quoi sert la direction des musées de France (DMF) ?

L'organisation du MCC n'a rien d'immuable. Les directions changent, se regroupent et s'adaptent ; c'est la preuve que contrairement aux idées reçues, la Fonction publique n'est pas le dinosaure qu'on fustige de tous côtés.

Certes, la culture existe sans ministère et les musées sans DMF. Traditionnellement, les administrations centrales, dont la nôtre, servent à assurer à l'ensemble des citoyens une égalité de traitement devant l'application des mesures législatives et réglementaires. La répartition des moyens qui sont votés par les parlementaires élus au suffrage universel doit se faire dans le souci de l'intérêt général, les lois au sens général doivent être appliquées et leur application doit être contrôlée par des représentants de l'Etat qui échappent aux pressions des intérêts locaux ou partisans, voire personnels.

Le rôle de conseil que jouent les services de la direction, le rôle de contrôle scientifique de l'Inspection générale, s'inscrivent dans cette démarche visant à garantir l'intérêt collectif au profit de l'ensemble des musées et de leurs publics, dans le respect d'une déontologie qui fait prévaloir l'authentique sur le faux et le scientifiquement prouvé sur le grand spectacle commercialement attractif.

Ceci est le fondement de notre activité, même si l'ensemble des agents ne le perçoit pas toujours. On peut être noyé dans le quotidien

et concourir néanmoins à cette mission. C'est bien contre cette conception fondamentale que plusieurs attaques se conjuguent actuellement, soit générales à l'ensemble de la Fonction publique, soit particulières à notre ministère.

La loi organique relative aux lois de finances (LOLF) vise à modifier la conception des lois de finances actuelles. Elle s'appliquera complètement en 2006 mais inspire déjà des réflexions visant à limiter par tous les moyens les dépenses consacrées au personnel. D'un côté, elle fixera un plafond d'emplois quels que soient les besoins en insistant sur la «valorisation» des personnels en place, c'est-à-dire, en accroissant leur «productivité». De l'autre, elle imposera la «fongibilité interne» (fongibilité des dépenses entre rémunérations principales et accessoires, charges sociales, prestations familiales) et la «fongibilité asymétrique» (baisse des dépenses de personnel pour augmenter d'autres budgets mais interdiction de faire l'inverse...).

Les personnels du ministère ne seront plus répartis par direction mais entre quatre programmes (patrimoine/création/enseignement – recherche/ et un programme

baptisé «fonctions supports»), la DMF se trouvant noyée dans le «patrimoine culturel». Derrière cette vision technocratique se dessine une réorganisation des administrations de l'Etat selon les critères appliqués dans les entreprises privées qu'on nous montre comme un exemple et qui pourtant, loin de prouver leur dynamisme, amènent aux faillites et aux aventures financières qu'on voit se multiplier.

Ainsi, les indicateurs de performance de la LOLF sont la transposition de la gestion par objectifs du secteur privé qui engendre la redoutable politique de gestion par le stress des salariés, la seule variable d'ajustement résidant dans le coût du personnel. Les grandes vagues de licenciement marquant la déconfiture de certaines entreprises privées provoquent des dégâts sociaux considérables sur les salariés licenciés et l'économie locale ; elles ont également pour effet de reporter sur la collectivité et - donc le contribuable - les conséquences des erreurs volontaires ou non des dirigeants de ces entreprises (chômage, RMI, financement de plans sociaux...).

Sur qui se reporteraient les conséquences des mêmes logiques appliquées par l'Etat lui-même? On ne peut imaginer combien de Vivendi ou de Metaleurop provoquerait ce dogme appliqué aux agents de l'Etat devenus variables d'ajustement dans les déficits publics.

La décentralisation est un autre projet gouvernemental qui avance à grands pas et qui aura, si elle est appliquée, des répercussions considérables sur la Fonction publique de l'Etat et sur la DMF en particulier.

Au niveau général, il s'agit d'amoinrir le rôle de l'Etat et de transférer 150 000 agents publics et 10 milliards d'euros aux collectivités territoriales en transférant des compétences au nom de la simplification de la vie quotidienne des Français.

Il s'agit d'une fausse réponse que démentent les réalités. Qui peut dire qu'il soit plus facile d'obtenir une place dans une crèche parce qu'elle est municipale donc déjà gérée par une collectivité locale et non par l'Etat ? Il s'agit d'une question de moyens, et non de proximité.

En revanche, les risques d'éclatement des solidarités entre les régions et de recul du service public sur l'ensemble du territoire ne sont pas minces. Il existe actuellement des régions riches et des régions pauvres ; l'Etat joue un rôle relatif de redistribution pour tendre à équilibrer ces situations. Demain, les régions seront mises en concurrence et chercheront à attirer les activités les plus juteuses, ou à se spécialiser sur des créneaux porteurs, en sacrifiant au besoin tout ce qu'elles jugeront non rentables.

Le ministère de la culture n'est pas oublié dans ces transferts et la DMF se verra obligée de choisir parmi les musées nationaux ceux qui relèvent de l'intérêt local. Déjà, des collectivités lorgnent vers certains musées qu'elles verraient volontiers entrer dans leur projet touristique alors que d'autres se détournent de ces lieux qui ne les intéressent pas. On pressent ce qu'il en sera dans les deux cas de la détermination d'une politique ambitieuse sur le plan scientifique.

Quant aux agents de l'Etat, ils deviendront agents territoriaux

affectés au musée dans un premier temps puis à la piscine, à l'école ou ailleurs en fonction des besoins de la collectivité qui les emploiera. La décentralisation qui s'appuie sur une réelle aspiration des citoyens à mieux participer aux prises de décision concernant leur vie quotidienne, se transforme en pièce d'un grand puzzle qui vise à la démolition de la Fonction publique.

L'absence de concertation et l'avancée à marche forcée renforcent cette idée, de même que la confusion systématique dans les termes entre Fonction publique et services publics, ces derniers se situant dans un secteur d'activité sur lequel peuvent se trouver également des «services privés», c'est-à-dire des entreprises se livrant à la concurrence.

2. LA RÉFORME DES MUSÉES NATIONAUX

◆ **Le bœuf et la grenouille**
Le Louvre - devenu Joconde. SA - et des musées grenouilles tentant de lui ressembler

A l'extérieur du monde des musées, peu de gens ont entendu parler du "schéma stratégique" sur les musées nationaux et la RMN. Il est vrai qu'au-delà de la formule ronflante, il ne s'agit que de privilégier les musées rentables et de laisser les autres musées nationaux sur le bord du chemin en espérant soit qu'une collectivité locale voudra bien s'y intéresser soit qu'une entreprise privée pourra les intégrer dans un projet ludique et touristique.

On assiste actuellement à une frénésie de création d'établissements publics administratifs : Orsay

et Guimet, en attendant la suite, vont devenir des EPA, après Le Louvre et Versailles. A terme, et comme c'est déjà le cas au Louvre, les personnels titulaires et les contractuels figureront au budget de ces établissements et sortiront donc du budget de l'Etat. Il serait plus facile d'obtenir des moyens pour les EPA que pour les services à compétence nationale. Tant qu'il y a peu d'EPA c'est peut-être possible, ceux-ci pouvant se tailler la plus grosse part du gâteau. Mais, avec de plus en plus d'EPA et s'agissant toujours du même gâteau, les parts seront de plus en plus petites. Ce n'est donc qu'un prétexte.

En réalité, cette politique de création d'EPA vise à renforcer l'autonomie des musées, à les faire sortir d'une politique d'ensemble qui coordonnait la complémentarité entre les musées nationaux et la cohérence de leurs choix.

Aujourd'hui autonomes, demain concurrents, les EPA chercheront à accroître leurs recettes en augmentant les tarifs, en recourant au mécénat, en accroissant la pression sur les personnels et en choisissant de les précariser, en privilégiant les investissements rentables ...

Chacun cherchera à présenter des expositions phares et à acheter des œuvres majeures. Il est clair que les gros établissements mangeront les petits et que la place de la RMN est loin d'être assurée dans ce nouveau paysage. La DMF qui définit une politique pour l'ensemble des musées nationaux et joue actuellement un rôle de régulateur entre les gros appétits des uns et les modestes ambitions des autres, serait alors marginalisée et devrait se contenter de compter les coups en exerçant une pâle tutelle dont

la légitimité ne survivrait pas longtemps en face des intérêts en jeu.

Outre la réforme des acquisitions développée au point 3, la politique de démantèlement du service public se retrouve dans tous les domaines relatifs aux collections : prêts, dépôt, restauration... Ainsi, le Louvre bénéficie déjà d'une autonomie en matière de prêts et de dépôts alors même que le décret de mars 1981 précise que tout prêt et dépôt des biens des collections nationales doit être précédé d'un avis du comité consultatif des musées nationaux et que la loi sur les musées de France a redit, dans son article 14, la nécessité d'une politique nationale dans ce domaine.

Pourtant, la décomposition du paysage des musées italiens comme les appétits des grands groupes français qui gèrent déjà en France même plusieurs musées et monuments devraient alarmer les responsables actuels du ministère de la culture.

3. MISE EN PIÈCE DE LA POLITIQUE PATRIMONIALE NATIONALE

La loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, promulguée le 5 janvier 2002, avait espéré réussir, après plus de dix ans de négociations entre les différents partenaires (professionnels de musées, élus, associations d'amis...) à mettre en place une législation renforçant l'inaliénabilité des collections muséales (il est vrai que figure une procédure de déclassement - très encadrée- imposée par un amendement parlementaire)

notamment en généralisant des procédures de contrôle scientifique des acquisitions et des restaurations des biens des musées.

Rappelons par exemple que, désormais, toute acquisition à titre gratuit ou onéreux d'un bien destiné à entrer dans les collections d'un musée de France doit être précédée de l'avis d'une commission scientifique.

◆ Jean-Jacques Aillagon et son cabinet refont à eux seuls le paysage muséal.

Le ministre de la culture et de la communication nommé en mai 2002 et son cabinet ont entrepris de vider la loi de son contenu en commençant par réformer les musées nationaux dans une direction totalement opposée à celle qui avait fait l'objet d'un consensus moins de six mois plus tôt.

Dès juillet 2002, le nouveau ministre annonce une réforme des musées nationaux et insiste sur l'autonomie des établissements, l'autorité de ses dirigeants et sur la nécessaire refonte du système des acquisitions.

Ancien président du centre national d'art et de culture Georges Pompidou, Jean-Jacques Aillagon estime alors que le modèle du CNAC-GP est la panacée : un président qui a le pouvoir, même s'il est assisté d'un directeur général, et qui acquiert des œuvres pour le musée national d'art moderne comme il l'entend et le fait entendre à la commission des acquisitions du MNAM et sur un budget qui lui est alloué directement. Quel que soit le montant global des acquisitions des autres musées nationaux, l'art contemporain bénéficie d'un traitement privilégié.

Quelques mois plus tard, le ministre, échaudé à plusieurs reprises par le président directeur du Louvre qui s'adresse directement au Président de la République, a évolué sur l'indépendance des patrons d'établissements publics qu'il souhaite plus respectueux de la voie hiérarchique, mais il a commencé à mettre en place l'autonomie des musées nationaux en ce qui concerne les collections.

Et l'autonomie, dans ce domaine, c'est le démantèlement du système de mutualisation au profit d'une politique à deux vitesses : les grands musées nationaux (Le Louvre, Versailles, Orsay, Guimet) qui doivent devenir de plus en plus grands, c'est-à-dire de plus en plus riches, et les autres dont le ministre et son cabinet se demandent pourquoi ils sont "nationaux". Certains de ces musées vont d'ailleurs être mis dans la corbeille de la décentralisation du Premier ministre puisque la propriété de leurs bâtiments et de leurs collections va probablement finir par être transférée aux collectivités territoriales. Le directeur de cabinet, quand il n'était encore qu'inspecteur général des finances, a fait en 2001 un rapport dans lequel il préconisait déjà ce transfert de propriété pour les musées de Dijon, Limoges, Pau, Port Royal et Mouilleron-en-Pareds.

◆ Le système d'enrichissement des collections actuellement en vigueur :

Il faut ici rappeler quel est le système en vigueur : actuellement c'est la Réunion des musées nationaux (RMN) qui engrange le droit d'entrée de tous les musées nationaux (en partie pour les musées du Louvre et de Versailles et en totalité pour les musées qui

ne sont pas EPA) et qui achète pour le compte de l'Etat les biens qui entrent dans les collections des musées nationaux. Les versements de la RMN sont quelquefois complétés par le "fonds du patrimoine" que l'Etat accorde à titre exceptionnel pour permettre une acquisition importante.

Dans ce système de mutualisation collégiale, les entrées de l'ensemble des musées nationaux permettent d'acquérir des biens pour l'ensemble des musées : la plupart des musées de taille moyenne enrichissent leurs collections davantage qu'ils ne contribuent par leurs recettes aux crédits d'acquisitions. Par exemple, le musée national de préhistoire apporte peu d'argent à la bourse commune, mais il peut néanmoins acquérir certaines années des biens archéologiques représentant une proportion importante du budget total. L'Orangerie, dont les collections résultent d'une donation complète et qui ne peut prétendre à de nouvelles acquisitions, permet à tous les autres musées nationaux d'enrichir le patrimoine de l'Etat.

Les acquisitions des musées nationaux sont décidées par le ministre, sur proposition de deux commissions complémentaires : le comité consultatif des musées nationaux et le conseil artistique des musées nationaux.

Ce système n'est pas parfait et il mériterait des ajustements comme par exemple la refonte du conseil artistique composé de nombre de personnes âgées et inamovibles. Mais ce que veut faire le ministre c'est tout renverser en jetant les principes (la mutualisation de l'ensemble des musées nationaux) avec les inévitables dysfonctionnements (rouages d'une procédure complexe mais efficace).

◆ Le démantèlement des acquis et la réforme en préparation :

Les quatre grands musées (Le Louvre, Versailles, Orsay, Guimet dont deux sont déjà EPA et deux vont le devenir) pratiqueront à partir de janvier 2004 leur propre politique d'acquisition : désormais, chacun des quatre aura sa propre commission d'acquisition (choisie par le directeur) et il acquerra sur son budget propre constitué pour partie d'une subvention de l'Etat et pour partie de ses ressources propres (droit d'entrée, opérations de mécénat...).

La subvention de l'Etat va être calculée pour 2004 sur la moyenne des acquisitions des dix dernières années, et à l'avenir elle évoluera avec l'évolution du budget général. Dans la mesure où les budgets des établissements publics sont mieux préservés que le budget de l'Etat, où les quatre grands sont mieux placés que Les Eyzies ou Magnin pour attirer du public, et où, pour les mêmes raisons, ils attirent davantage de mécènes, nul besoin d'être devin pour prédire qu'ils vont très vite distancer de façon inexorable les autres musées nationaux.

Certes, début 2004, une structure nationale coexistera à côté de ces quatre structures locales pour les acquisitions d'un prix élevé. Mais pour combien de temps ? Un simple arrêté ministériel pourra modifier les prix à partir desquels la consultation de la commission nationale est obligatoire.

La RMN va, dans un premier temps, continuer à acheter pour les "petits" musées nationaux pour lesquels on ne sait pas encore très bien quelle commission sera compétente. Mais la RMN est appelée à devenir autre chose qu'un

établissement au service des musées nationaux. Son avenir a été un temps très noir et il le reste encore pour la plupart des agents de base de cet EPIC. Et la RMN souhaite débarrasser l'établissement de ses missions au service des musées nationaux et en faire un éditeur plus gros, un libraire plus compétitif, un organisateur spécialisé dans les expositions faciles et rentables.

Cette politique du ministre et de son cabinet a plusieurs explications. L'une d'entre elles est la suivante : le ministre est défavorable à l'inaliénabilité des biens des musées, c'est à dire qu'il estime que les musées doivent pouvoir revendre des biens qui quelques années après leur achat, ne correspondent plus au goût du jour : à ses yeux, ces ventes permettraient d'acheter autre chose de mieux pour le plus grand profit des musées.

Rappelons que la ministre précédente et la DMF avaient développé des arguments exactement contraires devant le Parlement lors du vote de la loi sur les musées (Vous pouvez aller lire les débats sur les sites Internet de l'Assemblée nationale et du Sénat) et ils avaient alors convaincu la représentation nationale.

4. LA POLITIQUE DE GESTION DES PERSONNELS : ENTRE MENACES ET MÉPRIS

Au moment où le gouvernement Raffarin juge les dépenses publiques élevées et annonce vouloir en réduire les coûts, l'on peut légitimement s'inquiéter de l'avenir de la Fonction publique de l'Etat et de ses personnels.

◆ **Qu'en est-il du personnel des musées? Que deviendra t-il ?**

Un silence pudique entoure ces questions et l'on peut craindre le pire, tant les prises de position actuelles sur les fonctionnaires sont révélatrices de la volonté de ne pas s'embarrasser de précautions les concernant.

Mise à disposition des collectivités territoriales ? Transfert pur et simple des agents ?

Que sait-on également de l'intérêt réel des collectivités territoriales pour les musées et les personnels concernés ?

Toutes ces questions sont sans réponse alors que le principe d'une décentralisation massive des institutions culturelles est acquis.

Cela n'est pas admissible : maintenir les agents du ministère dans l'ignorance de leur avenir professionnel et statutaire ne peut qu'engendrer l'inquiétude et dégrader le climat social.

Par ailleurs, **la modification annoncée de la structure juridique des musées sous forme d'établissement public administratif**, qui s'affichait comme le souhait, somme toute louable, d'alléger les procédures de gestion, masque de moins en moins, et eu égard aux récentes déclarations du gouvernement, la volonté de se désengager du service public de la culture et de la gestion des personnels.

Comment ne pas remarquer en effet que c'est au moment même où l'on remet en cause l'existence et la légitimité de la direction des musées de France que l'on accélère le processus d'autonomisation des musées ?

L'un va de pair avec l'autre.

Entre l'autonomie et l'indépendance, le pas est vite franchi.

Les personnels n'y gagneront rien, au contraire.

La direction des musées de France reste aujourd'hui le garant de l'égalité de traitement des personnels des musées, de la cohérence et de l'unité de leur gestion, quelle que soit leur affectation : notation, mutation, formation, suivi des carrières etc....

La direction des musées de France veille au respect des droits statutaires des titulaires, régule le recrutement des non titulaires, tente de canaliser les tentatives d'externalisation des missions du service public vers le privé.

La direction des musées de France participe à la professionnalisation des métiers exercés dans les musées, par sa politique de formation et par la volonté de développer les qualifications nécessaires à l'exercice de ces métiers.

Qu'en sera t-il demain ?

Que restera t-il de ces savoir-faire ?

Que deviendront les personnels dont les carrières et la gestion dépendraient exclusivement d'un musée fermé sur lui-même, sans aucune relation avec l'administration centrale et avec les autres musées ?

Envisage t-on aussi de supprimer les organismes paritaires nationaux ?

Éclatement de la direction des musées de France, transfert des personnels des musées vers les collectivités territoriales ou

rattachement de ces personnels à un musée devenu établissement public administratif : le service public de la culture, à travers ses personnels, est aujourd'hui en danger, menacé par la logique implacable de la rentabilité et du profit.

Pourtant le statut de la Fonction publique n'est pas l'empêcheur de gérer en rond les ressources humaines. Il garantit un déroulement de carrière, des possibilités de formation et de mobilité aux agents, il les protège contre les tentations de la corruption.

Les attaques se multiplient contre la Fonction publique dont l'organisation française fait figure d'exception en Europe. Rappelons que la Fonction publique allemande ne comporte que des agents de catégories B et A, les emplois de catégorie C étant assurés par des personnes sur contrat de droit privé, que la Fonction publique anglaise a été atomisée par les mesures de Mme Thatcher et nous verrons quelle est l'orientation que va prendre la Fonction publique française décentralisée.

Le départ en retraite des enfants du baby boom serait l'occasion de changer radicalement sa physionomie en ne remplaçant pas, tout simplement, ceux qui partent. Notons au passage que les départs en retraite massifs ne sont pas l'effet d'une génération spontanée mais l'effet des recrutements massifs des années suivant 1968 qui ont accompagné un regain de développement de la Fonction publique. Il suffirait donc de ne pas remplacer totalement les futurs retraités pour régler les déficits budgétaires.

Les fonctionnaires sont-ils

occupés à ne rien faire ? Sommes nous occupés à ne rien faire ??

Derrière ces (innocentes) questions se cache toute la conception du rôle de l'Etat.

5. LE PUBLIC : LE GRAND OUBLIÉ DES RÉFORMES EN COURS

Silence total sur le rôle des musées dans la création de liens sociaux, sur la place qu'ils peuvent occuper dans une société en prise à des bouleversements. Pourtant il existe des initiatives remarquables en matière de diffusion et de médiation culturelles : n'est-ce pas là une cause qui mériterait des moyens et des instructions, bien au-delà du peu qui en est dit dans la loi musées de France ?

N'est-il pas d'ailleurs significatif que le grand débat de la loi, laquelle devait affirmer que le public constitue, face aux collections, le second pôle autour duquel les musées doivent se construire, ce débat se termine en queue de poisson : inaliénabilité ou non des collections, financement des acquisitions, autonomie des musées nationaux, réforme de la RMN.

Prenons trois sujets aujourd'hui d'actualité :

Le département des arts de l'islam : l'enjeu est politique, diplomatique, touche à la cohésion de la société française. Au-delà de l'acte de création, symbolique, du regroupement des collections à opérer, ne faudrait-il pas parler des moyens humains, de médiation et de diffusion à mettre en œuvre pour organiser la rencontre entre les oeuvres et ceux qui doivent

s'y retrouver ? La démarche du nouveau directeur de British Museum pourrait, devrait, servir de référence : pour la question de la place d'un musée de civilisations dans une ville cosmopolite...

Les expositions nationales et leur fréquentation : il n'est question que de réduction du déficit d'une part, de place respectueuse de la RMN et des musées nationaux d'autre part. Rien n'est dit du public visé, de la nécessité de l'élargir et de le renouveler, des moyens à mettre en œuvre pour toucher les scolaires, les banlieues réputées «difficiles».

Les éventuels mouvements de personnels de la RMN vers les musées nationaux qui auront prochainement le statut d'établissement public administratif (EPA) : qui parle de la mission des **conférenciers des musées nationaux**, du rôle capital de médiateur qui est le leur et de l'impact sur ce rôle des solutions administratives et statutaires envisagées ? Leur transfert semble être provisoirement différé. Pourquoi ? Pour des raisons strictement techniques et non pas parce qu'on a choisi de préserver la polyvalence des conférenciers, qui fait d'eux des passeurs privilégiés entre la diversité des publics et la richesse des collections exposées.

L'ensemble de ce projet technocratique, on l'a compris, servira les appétits de pouvoir de certains et, au mieux, fournira aux institutions les plus fortes les moyens d'établir et d'affirmer une autorité sur les autres,

quand il ne s'agira pas purement et simplement de les absorber. A travers le processus en cours au Louvre, apparaît le vrai modèle, à peine caché : celui de l'économie libérale et de l'entreprise conquérante, au moment même où sa faillite est patente au moins humainement et socialement, pour ne rien dire de son incapacité à «produire des richesses».

L'Etat n'exercera plus un rôle de tutelle sur les grandes institutions culturelles. Il n'aura plus qu'un rôle d'actionnaire principal agissant - on le suppose - au sein des conseils d'administration.

Derrière ce schéma, apparaît l'idée que l'Etat n'est pas le seul actionnaire, qu'il y a d'autres actionnaires - les «mécènes» et autres partenaires privés - et que le fonctionnement et le développement des musées appartenant à l'Etat peuvent dépendre de financements extérieurs. A l'étape suivante, les orientations scientifiques, la politique culturelle, toutes les activités des musées seront débattues par l'ensemble des actionnaires...

L'arvê, le repli de l'Etat, qui s'apprête à partager ses missions et ses prérogatives, est aujourd'hui patent.

"Culture Espaces" ou la privatisation des musées Dégâts causés par la marchandisation de la culture : un témoignage édifiant

Vassiliki Mavroidakou-Castellana est guide-interprète, déléguée syndicale CGT et déléguée du personnel à la Villa Kerylos à Cannes. Elle a accepté de répondre à nos questions pour nous dire toutes les conséquences concrètes des conceptions ultra-libérales de la société " Culture Espaces ". Comme nous l'indique Vassiliki, " Culture Espaces " est une filiale du groupe Suez qui se targue de proposer une gestion " clefs en mains " de musées et/ou d'établissements culturels. Cette entreprise ambitieuse se situe de toute évidence sur le créneau de la marchandisation de la culture. Les faits décrits ici montrent à quel point la logique de rentabilité à tout crin est antinomique d'un développement culturel démocratique, du respect des œuvres et du patrimoine artistique comme de ceux qui sont en charge de leur monstration. L'expérience de notre camarade Vassiliki est-elle annonciatrice de sombres perspectives pour le ministère de la Culture et ses personnels ? C'est là toute la question posée par le précieux témoignage d'une déléguée syndicale à l'engagement exemplaire...



Peux-tu nous présenter la Villa Kerylos, ses missions culturelles essentielles, sa place et son rôle dans la région, tant au plan institutionnel qu'au plan du tissu socioculturel ?

Vassiliki Mavroidakou-Castellana :

Œuvre de l'un des plus éminents hellénistes français, Théodore Reinach, la Villa Kerylos est un musée original et unique au monde. Il s'agit en effet de la seule reconstitution connue d'un palais grec du II^{ème} siècle avant notre ère. Et comme il n'existe pas de palais grec original qui nous

ait été conservé, c'est donc un document historique et pédagogique important.

Par la rigueur de sa conception et la richesse des moyens mis en œuvre, la Villa Kerylos témoigne avant tout d'un moment historique important, la naissance de l'école française d'archéologie hellénistique, qui s'affirme au tournant du XX^{ème} siècle.

A la suite du souci didactique qui a présidé à sa construction, la Villa est tout naturellement devenue un outil pédagogique de premier plan. Plusieurs milliers d'étudiants, de lycéens et d'enfants des écoles primaires y viennent du monde entier, principalement de la région PACA ainsi que des régions italiennes limitrophes de Ligurie et du Piémont.

La Villa témoigne par ailleurs de la naissance du tourisme moderne, lequel a vu le jour sur la Côte d'Azur à la même époque. Théodore Reinach avait en effet voulu que Kerylos soit aussi une résidence de villégiature, dotée de tout le confort moderne, où il venait passer ses vacances. Tous ces aménagements sont invisibles pour le public. C'est là un tour de force qui fait l'originalité de la Villa, laquelle est un musée vivant. Cette maison possède une âme et les visiteurs y sont sensibles. Théodore Reinach était assurément un précurseur de la muséographie moderne.

La Villa est enfin un musée, au sens classique du terme, puisqu'elle renferme des collections d'objets grecs authentiques, allant du VII^{ème} au II^{ème} siècle avant notre ère.



Quel était le statut exact de la Villa Kerylos et de ses personnels avant l'arrivée de "Culture Espaces" ?

Vassiliki Mavroidakou-Castellana :

Théodore Reinach avait souhaité qu'après la mort de ses héritiers directs, la Villa soit léguée à l'Institut de France, dont il était membre, afin qu'elle soit ouverte au public. En 1967, Kerylos a été classée Monument historique. Sa gestion fut dès lors assurée par une Fondation abritée à l'Institut.

Les personnels ont dépendu de l'Institut, leur statut étant assimilé à celui de la Fonction publique, et ce jusqu'à mars 2001, date à laquelle la Villa est passée sous le contrôle d'une société privée, Culture Espaces.

Culture Espaces est une filiale du Groupe Suez. Elle emploie environ 150 salariés et assure la gestion de deux autres musées appartenant à l'Institut de France, le Musée Jacquemart-André à Paris et la Villa Rothschild à Beaulieu, ainsi que celle du Musée de l'Automobile de Mulhouse, du Château des Baux-de-Provence et du Théâtre Antique d'Orange.



Quelles sont les facteurs à la fois sociaux, économiques et politiques qui ont présidé à l'avènement de "Culture Espaces" ?

Vassiliki Mavroidakou-Castellana :

Culture Espaces avait

précédemment obtenu la gestion de la Villa Rothschild, située sur la commune voisine de Saint-Jean-Cap-Ferrat. Cette villa représente un exemple typique des villégiatures aristocratiques azuréennes. La filiale de Suez a dès lors entrepris de la louer pour des réceptions privées destinées à la jet-set.

Culture Espaces lorgnait depuis cette époque sur la Villa Kerylos afin d'étendre ses activités lucratives. Ses projets se heurtaient toutefois au caractère muséal affirmé des lieux et à leur vocation culturelle. La richesse de ses manifestations en faisait en effet une institution de premier plan dans la région, et sa fréquentation la plaçait par ailleurs parmi les sites les plus visités en PACA.

Les conditions qui ont conduit l'Institut à céder la Villa à Culture Espaces demeurent obscures. L'ancien Administrateur a d'ailleurs engagé à ce propos une action en justice contestant la régularité de l'appel d'offres.



L'entreprise "Culture Espaces" a-t-elle tenu ses promesses ?

S'est-elle acquittée des missions qui lui ont été confiées ?

Vassiliki Mavroidakou-Castellana :

Depuis l'arrivée du Groupe Suez et de sa filiale, Culture Espaces, la Villa Kerylos est en fait devenue une annexe pour les réceptions très privées organisées par la Villa Rothschild.

Les multiples activités qui constituaient la vocation de notre musée et faisaient sa réputation ont été purement et simplement supprimées.

Finis les nombreux colloques, les conférences hebdomadaires, les concerts réguliers, les expositions de peintures et de sculptures, les représentations théâtrales et les diverses rencontres culturelles et artistiques.

La richesse de ces manifestations était largement relayée par les médias régionaux et nationaux, dont la couverture en direct par l'émission " Des racines et des ailes " s'était fait l'ambassadeur. Désormais les médias ignorent Kerylos. L'un de nos plus prestigieux partenaires, l'Ambassade de Grèce, s'est d'ailleurs désengagée et a supprimé ses subventions dans un courrier motivé par son inquiétude quant à la pérennité de la vocation culturelle de la Villa...

Supprimées aussi les visites guidées de qualité, en français, anglais, allemand, italien, espagnol et grec, qui animaient les lieux, leur donnaient une dimension internationale et permettaient fort utilement de canaliser le flux des visiteurs.

Pour les visiteurs, la Villa est devenue un musée au sens le plus archaïque du terme, sans animation et sans initiative. Les tarifs se sont par contre envolés. Culture Espaces a en effet mis en place une gestion élitiste, qui va à l'encontre de la démocratisation de la culture engagée ces dernières années par l'ensemble

des musées français.



Comment la gestion de "Culture Espaces" a-t-elle agi sur les conditions de travail, sur le climat social et au final sur la situation des personnels ?

Vassiliki Mavroidakou-Castellana :

Dans la logique libérale défendue par Culture Espaces, la gestion d'un musée ne diffère pas de celle d'une entreprise privée, c'est-à-dire dégager des bénéfices. Pour arriver à ses fins, le PDG de Culture Espaces, Bruno Monnier, ne propose en fait qu'une recette bien connue, la compression des coûts salariaux.

Il s'est ainsi efforcé à ce jour de se débarrasser de tout le personnel qualifié, en le poussant à la démission par un harcèlement quotidien, n'hésitant pas en cas de résistance à le licencier pour faute professionnelle. L'Administrateur et la Secrétaire de la Villa ont été les premières victimes de cette politique autoritaire.

Dans le même temps, les activités culturelles de notre musée ont été supprimées. La société n'embauche désormais que des personnels sans qualifications, exclusivement payés au SMIC. Elle fait, de même, largement appel à des contrats de travail précaires, lesquels constituent à présent la moitié des effectifs de la société, selon le bilan social présenté au comité d'entreprise !

La politique de Bruno Monnier touche jusqu'aux cadres de l'entreprise. Le directeur de

notre Villa avait ainsi pour seule qualification un diplôme de l'école hôtelière, et il n'est pas le seul dans ce cas !

A l'époque de l'Institut de France, le personnel était en grande partie rémunéré au pourboire. Les pourboires ont été autoritairement supprimés par Culture Espaces, sans la moindre consultation des instances représentatives du personnel ainsi que sans aucune contrepartie. Les salariés ont ainsi vu leurs rétributions diminuer de 30 à 50% selon les cas.

Ces pratiques et le climat d'autoritarisme qui les accompagne ont rapidement conduit à la disparition de tout espoir de promotion et de carrière pour les personnels. En termes de climat social, les salariés ne sont donc plus du tout motivés à la bonne marche de l'entreprise. Ils se contentent de lutter pour leur survie...



Comment les responsables de "Culture Espaces" appréhendent-ils le fait syndical ?

Quelle est leur attitude à l'égard des représentants du personnel ?

Vassiliki Mavroidakou-Castellana :

Dans l'année qui a suivi la reprise de notre établissement par Suez, des élections ont été organisées au titre de la Délégation Unique du Personnel. Dès l'annonce de ces élections, le Directeur de l'établissement, Alexis Vrousos, a fait savoir qu'il

mènerait la vie dure à tous ceux qui oseraient se porter candidat. Plusieurs salariés ont alors été convoqués et menacés.

C'est à cette époque que j'ai présenté ma candidature, de manière indépendante. Dès ce moment, j'ai été quotidiennement harcelée. Mon courrier était ouvert et détruit. On me refusait un local de permanence. On m'interdisait de prendre mes heures de délégation. On a même refusé de me rembourser les frais de couchette pour les réunions du comité d'entreprise, lesquelles se tenaient à Mulhouse, afin de m'obliger à voyager de nuit en place assise !

J'ai rapidement découvert que la direction avait mis en place un syndicat maison, sous l'étiquette de la CFTC. Son activité se limitait à annuler les réunions du comité d'entreprise en échange de la liberté de gestion de son budget. Le comité était ainsi dirigé depuis plusieurs années par un " Secrétaire Trésorier " (sic) assisté par le Délégué Syndical CFTC. Les PV des réunions étaient régulièrement falsifiés et les comptes du CE étaient inexistantes.

Suite à mes questions gênantes, le harcèlement a rapidement tourné à la persécution. Après plusieurs accusations de vol, j'ai été finalement interpellée sur mon lieu de travail par les gendarmes, sous prétexte de travail dissimulé. Le PDG Bruno Monnier était présent et il a procédé immédiatement à ma mise à pied. Il a aussi déposé plainte avec constitution de partie

civile.

J'ai alors adhéré à la CGT. Le secrétaire de l'UL, Patrick Bonnet, m'a apporté un soutien précieux et efficace. Mon licenciement a ainsi été refusé par l'Inspection du Travail et par le Ministère, suite à l'appel de M. Monnier.

Entre-temps, mon directeur, Alexis Vrousos, et le Président du CE, Patrick Lamart, ont été licenciés. M. Lamart m'a fait parvenir une lettre adressée au Ministère du Travail dont je vous adresse une copie. Il explique que mon licenciement a été décidé par Bruno Monnier, lequel leur aurait demandé de falsifier le procès verbal de la gendarmerie. J'en ai immédiatement informé la gendarmerie qui a confirmé les faits et saisi le Parquet. M. Lamart rapporte aussi qu'il avait été décidé, si cela ne suffisait pas, de mettre de la drogue dans mes affaires. Il affirme enfin que Bruno Monnier les aurait licenciés, lui et Alexis Vrousos, pour leur faire porter le chapeau.

Je ne sais pas si ces méthodes ont été décidées par le seul Bruno Monnier, ou si elles ont aussi reçu l'aval de Suez. En ce qui concerne les rapports de Culture Espaces au groupe Suez, la plus grande opacité a toujours régné. Le CE n'a ainsi jamais reçu aucune information sur la situation de la société dans le groupe, information qui constitue pourtant une obligation légale.

Suite à ces pratiques, nous avons saisi l'Inspection du Travail et avons déposé plainte auprès des Tribunaux. Nous sommes dans

l'attente de leur décision. La gendarmerie a aussi informé le Parquet, qui a ouvert une enquête préliminaire.

Compte tenu de la situation actuelle, quel bilan dressé-tu de l'expérience "Culture Espaces" ?



Quels enseignements peut-on tirer de la gestion d'un établissement culturel par une entreprise privée ?

Quels parallèles peut-on établir avec l'évolution annoncée des musées nationaux dans le cadre d'une offensive généralisée contre les services publics ?

Vassiliki Mavroidakou-Castellana :

Le type de gestion proposé par Suez-Culture Espaces constitue un retour en arrière dans le domaine de la gestion muséale. C'est la négation de toutes les initiatives, réflexions et expériences, plébiscitées pourtant par un large public, qui ont conduit au renouveau des musées et en ont fait des lieux de vie, de création, d'échange, de rencontres et de mémoire.

Culture Espaces vit en effet dans l'ignorance la plus complète de tout ce qui fait la muséologie moderne. Ses cadres sont issus des écoles hôtelières et ne possèdent aucune des compétences minimales requises pour la gestion d'un musée. Leur seule politique consiste en fait à louer les musées pour des réceptions privées, et comme je l'ai dit, à réduire les coûts salariaux et les activités qualifiées qui leur

correspondent.

Si la privatisation des musées doit passer par un tel modèle, je pense qu'elle ne tiendra pas longtemps la route. J'apprends d'ailleurs par la presse que le groupe Suez envisage, suite à ses déboires boursiers, de se débarrasser d'ici la fin de l'année de ses filiales peu rentables, afin de se concentrer sur ses activités d'origine, la production d'énergie.

Si c'était le cas, qui va alors payer la note, notamment en matière de conservation du patrimoine. La multiplication des réceptions et autres soirées mondaines qui constituent la politique du groupe n'est pas en effet sans nous poser de graves problèmes. Ces soirées abondamment alcoolisées conduisent notamment à la multiplication des dégradations de locaux et des vols d'objets et de matériels, sans parler des diverses agressions qui constituent désormais notre quotidien.

En résumé de l'expérience que nous inflige Culture Espaces, il me semble que la gestion privée des musées qu'ils proposent se fait au détriment de nos missions et de nos personnels et, qu'en fin de compte, ce sont les pouvoirs publics, c'est-à-dire les contribuables, qui paieront les pots cassés.



BULLETIN D'ADHÉSION

(à remettre à un(e) militant(e) que vous connaissez ou à retourner à : CGT-Culture, 59, rue de Richelieu, 75002 PARIS)

NOM: Prénom :

Direction : Service:.....

Adresse administrative :
.....
.....

Tél.: Fax :

Adresse électronique :

Indice majoré : Corpsouemploi:.....

CGT-CULTURE: 59, rue de Richelieu - 75002 PARIS ☎01.58.62.58.30/31 📠01.58.62.58.33
Mél: cgt-culture@culture.gouv.fr/ Intranet: cgt.culture.fr/ Internet: www.cgtculture.fr.st